



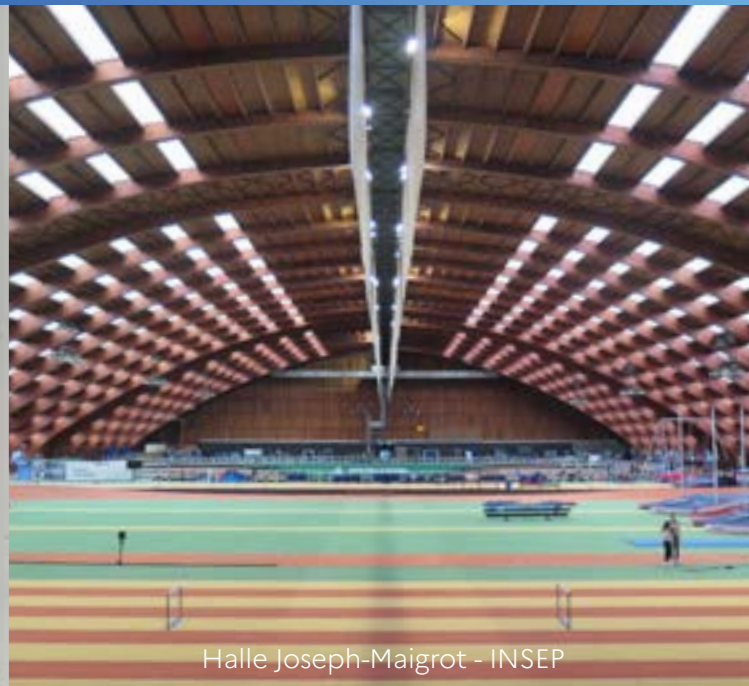
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

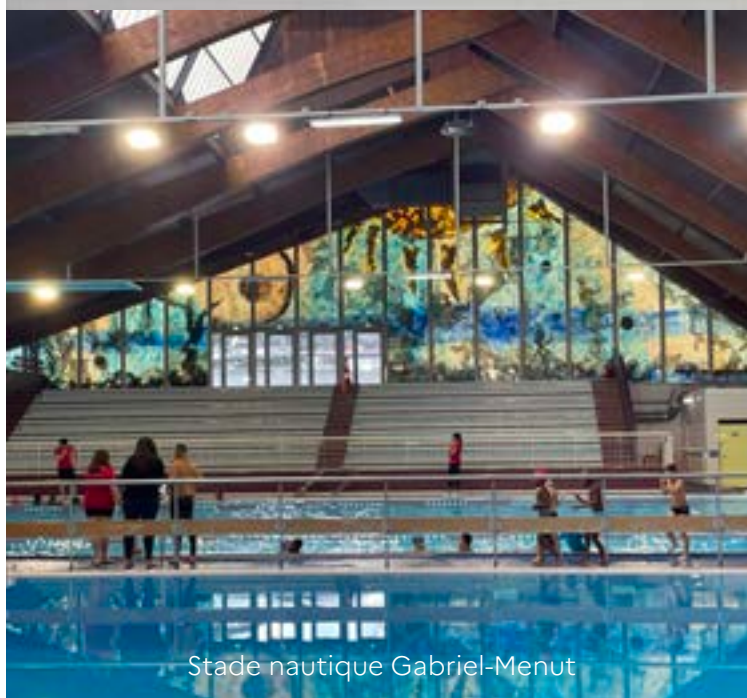
LIVRET DE PRÉSENTATION



Architecture Contemporaine Remarquable



Halle Joseph-Maigrot - INSEP



Stade nautique Gabriel-Menut



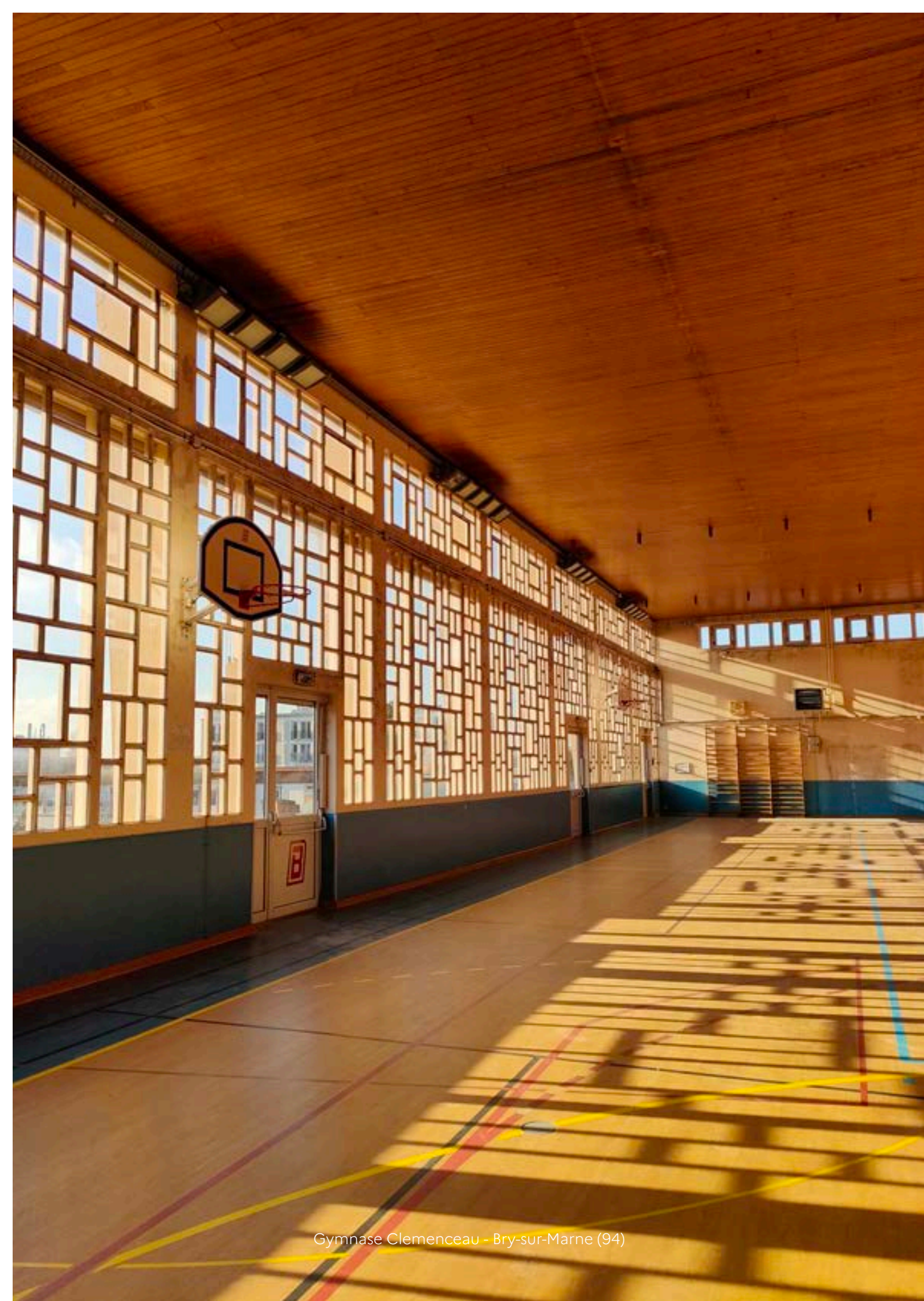
Stade de France



24 sites sportifs labellisés « Architecture contemporaine remarquable » en Île-de-France

Campagne de labellisation
de la Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France

Octobre 2024



Gymnase Clemenceau - Bry-sur-Marne (94)

SOMMAIRE

P4	Introduction
P5	Une campagne spéciale à l'occasion des Jeux de Paris 2024
P9	9 critères spécifiques liés à la thématique sportive
	<i>Présentation des édifices par département</i>
P12	Paris (75)
P18	Seine-et-Marne (77)
P22	Yvelines (78)
P28	Essonne (91)
P38	Hauts-de-Seine (92)
P44	Seine-Saint-Denis (93)
P66	Val-de-Marne (94)
P72	Val-d'Oise (95)
P76	Crédits images





Complexe sportif de l'Île-du-Pont - Neuilly-sur-Seine (92)

Introduction

24
édifices
sportifs
labellisés

4 déjà
labellisés

20
nouveaux
labellisés

Dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France a lancé une campagne de labellisation « Architecture contemporaine remarquable » des sites sportifs franciliens. **Aux 4 édifices déjà labellisés sont ainsi venus s'ajouter 20 édifices en 2024** — gymnases, stades, piscines, patinoire, etc. — qui témoignent de la richesse architecturale et patrimoniale des sites dévolus à la pratique sportive dans la région. Cette campagne s'inscrit pleinement dans la dynamique « culture et sport » impulsée par le ministère de la Culture et dans le volet « Héritage » des Jeux de Paris.

Le label « Architecture contemporaine remarquable » en quelques mots

Le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) est attribué aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements qui ne sont pas protégés au titre des Monuments historiques, parmi les réalisations de moins de 100 ans, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant.

Sous l'impulsion du Conseil de l'Europe, la France a créé en 1999 le label « Patrimoine du XX^e siècle », remplacé par le label « Architecture contemporaine remarquable » en 2016.

1 932 ACR sur tout le territoire national

252 ACR en Île-de-France
soit **13 %** du total national

L'objectif de ce label est de distinguer et signaler à l'attention du public les édifices et les ensembles urbains qui, parmi l'abondante production architecturale de ce siècle, sont autant de témoins matériels de l'évolution technique, économique, sociale, politique et culturelle de notre société.

Grâce à la documentation réunie à l'occasion d'une labellisation, la DRAC contribue à améliorer la connaissance de l'histoire de l'architecture récente.

Outre la mise en lumière d'architectures remarquables, ce label permet aussi de bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise des services de la DRAC dans le cadre de travaux d'aménagement. En invitant à un dialogue avec les décideurs et maîtres d'ouvrage en amont des projets, le label ambitionne de faire évoluer les bâtiments dans le respect de leurs qualités architecturales.

[En savoir plus sur culture.gouv.fr](http://culture.gouv.fr)

Une campagne spéciale à l'occasion des Jeux de Paris 2024

L'architecture sportive a été au cœur des enjeux liés à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Cent ans après la dernière édition organisée dans la capitale, la ville de Paris et plus largement toute l'Île-de-France sont un terrain d'expression architecturale sans équivalent.

Caractérisés par des expérimentations et innovations techniques, les équipements sportifs ont accompagné, au fil des époques, le développement urbain des communes franciliennes. Témoins du développement des pratiques hygiénistes, puis de la démocratisation des pratiques sportives et de l'avènement de la société de loisirs, les architectures du sport ont toujours été en mutation permanente.

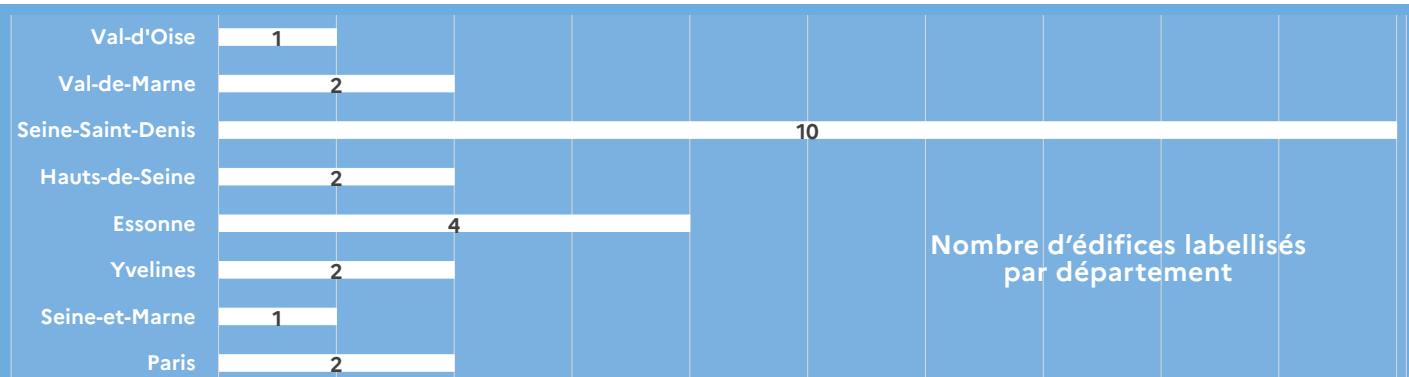
Ainsi une **grande campagne de labellisation spéciale « sport »** a-t-elle été lancée en 2023, portant de 4 à 24 le nombre d'édifices sportifs titulaires du label. Cette campagne a pu être conduite grâce à la collaboration du service patrimoines et inventaire du Conseil régional d'Île-de-France et du service du patrimoine culturel de Seine-Saint-Denis, que la DRAC remercie vivement pour leur contribution active.

Parmi ceux-ci, **des édifices ont accueilli des épreuves des Jeux d'été** : le Stade de France à Saint-Denis (93), stade olympique d'athlétisme, la halle Joseph-Maigrot de l'INSEP (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance) à Paris 12^e (75), haut lieu d'entraînement olympique et paralympique et qui a servi de base vie des athlètes pendant les Jeux, ou encore le stade nautique Gabriel-Menut à Corbeil-Essonnes (91) et le stade Jean-Bouin de Gagny (93) qui ont tous deux été « Centres de préparation aux Jeux ».

L'ensemble du territoire francilien est concerné par cette vague de labellisation de sites à caractère sportif, chacun des huit départements étant doté d'au moins un édifice labellisé. Toutes les typologies d'édifices sportifs sont prises en compte, puisque les sites labellisés comprennent des piscines, des gymnases, des stades, des complexes nautiques, des salles omnisports et palais des sports, des halles d'athlétisme, des vélodromes et aussi une patinoire.

Une grande campagne de labellisation spéciale « sport » en Île-de-France

Dans ce contexte, la DRAC Île-de-France a souhaité compléter la liste des édifices ACR labellisés par des équipements sportifs remarquables, dans une démarche de démocratisation culturelle et de reconnaissance de lieux populaires reconnus, voire célèbres.



Les campagnes de labellisation précédentes et l'étude permanente

La DRAC mène, depuis 2006, un travail approfondi d'identification, de sélection et de labellisation du patrimoine récent en Île-de-France :

Deux premières campagnes thématiques ont été menées, au cours desquelles 40 ensembles de logements et 75 édifices culturels furent labellisés, en 2008 et 2011. Ces deux campagnes ont fait l'objet d'une publication dans des numéros Hors-série du magazine Beaux-Arts.

Une troisième campagne thématique relative aux lycées franciliens, avec 39 lycées labellisés par la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) du 30 juin 2020*. Cette campagne a fait l'objet de la publication d'un ouvrage par la DRAC en partenariat avec le Conseil régional d'Île-de-France en 2021.

Une quatrième campagne ayant pour sujet la structuration du territoire du Grand Paris, a conduit à deux études parallèles, la première relative au périmètre administratif de la métropole (Paris et petite couronne), et la seconde relative à l'aménagement des villes nouvelles en grande couronne (seules Évry et Cergy ont été traitées à ce jour). Ces études ont abouti à 70 nouveaux labels entre 2019 et 2022.

Enfin, depuis 2019, un groupe de travail permanent a été constitué afin d'examiner les demandes individuelles de labellisation reçues par la DRAC. Il se réunit à un rythme annuel. 21 labels ont d'ores et déjà été attribués par ce biais.

* les CRPA ont remplacé les CRPS depuis la [loi LCAP de 2016](#).



Stade de la Couldre - Montigny-le-Bretonneux (78)

Implantation des édifices labellisés en Île-de-France

Les 20 nouveaux édifices « sport » labellisés

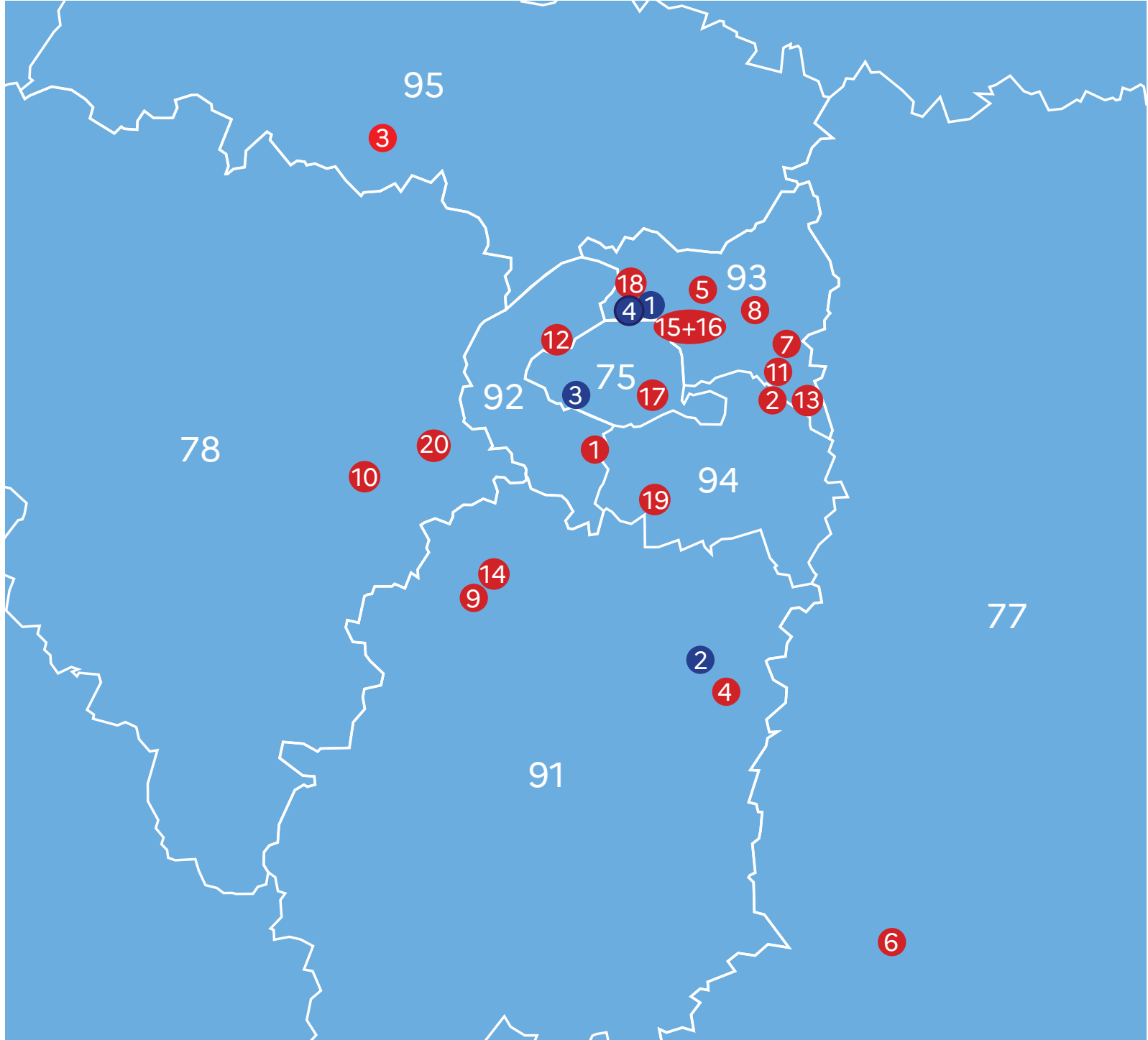
- 1- BAGNEUX (92), Gymnase Henri-Wallon
- 2- BRY-SUR-MARNE (94), Gymnase Clemenceau
- 3- CERGY (95), Piscine du parvis de la Préfecture
- 4- CORBEIL-ESSONNES (91), Stade nautique Gabriel-Menut
- 5- DRANCY (93), Stade nautique
- 6- FONTAINEBLEAU (77), Piscine de la Faisanderie
- 7- GAGNY (93), Stade Jean-Bouin
- 8- LES PAVILLONS-SOUS-BOIS (93), Gymnase du stade de l'Est, actuel Léo-Lagrange
- 9- LES ULIS (91), Centre aquatique
- 10- MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78), Stade de la Couldre
- 11- NEUILLY-SUR-MARNE (93), Salle omnisports Marcel-Cerdan
- 12- NEUILLY-SUR-SEINE (92), Complexe sportif
- 13- NOISY-LE-GRAND (93), Gymnase de l'ESIEE et bâtiment d'enseignement
- 14- ORSAY (91), Stade nautique
- 15- PANTIN (93), Gymnase Hasenfratz
- 16- PANTIN (93), Stade Charles-Auray
- 17- PARIS 12^e (75), Halle Maigrot de l'INSEP
- 18- SAINT-DENIS (93), Piscine de Marville
- 19- THIAIS (94), Palais omnisports
- 20- VERSAILLES (78), Stade Montbauron

Les 4 édifices « sport » déjà labellisés

- 1- AUBERVILLIERS (93), Centre nautique Marlène-Peratou
- 2- EVRY (91), Patinoire François-Le-Comte
- 3- PARIS 15^e (75), Palais des sports – Dôme de Paris
- 4- SAINT-DENIS (93), Stade de France



Piscine de la Faisanderie - Fontainebleau (77)



9 critères spécifiques liés à la thématique sportive

Au-delà des critères standards d'attribution du label ACR, la campagne entreprise par la DRAC s'est caractérisée par des critères spécifiques liés à la thématique étudiée. Ainsi, ce sont neuf critères qui ont été retenus :

Critère 1

L'originalité ou la prise de risque technique, constructive ou dans le choix des matériaux

S'agissant d'une évaluation et d'une sélection patrimoniale, ce critère est primordial car il prend en compte l'essence même de la discipline. Dans le domaine de l'architecture sportive, elle se traduit par la réalisation de porte-à-faux ou la mise en oeuvre de grande portée exceptionnelle. De ce fait, l'équipement peut revêtir un aspect monumental et/ou une valeur visuelle symbolique, offrant un caractère marquant dans le paysage urbain.

Critère 2

Les expérimentations et/ou modèles

Terrains d'expérimentations architecturales et d'innovations techniques, les équipements sportifs ont accompagné, au fil des époques, le développement urbain de la capitale et des communes franciliennes. Les équipements sportifs, en particulier marquants en termes d'expérimentation technique ou esthétique ont souvent été reproduits, déclinés, réinterprétés, lors de programmes architecturaux dans d'autres territoires de la métropole parisienne et dans d'autres régions françaises.

Critère 3

Le rayonnement des édifices

En tant que région-capitale, l'Ile-de-France a reçu de nombreux équipements à vocation nationale. Ces infrastructures, en particulier dans la deuxième moitié du 20^e siècle, ont dépassé le périphérique. Ces édifices affirment le rôle prépondérant de la région francilienne pour l'ensemble du pays. Il peut s'agir d'un lieu d'entraînement pour sportifs de haut niveau à rayonnement régional voire national. À ce titre, l'architecture peut accueillir un équipement rare ou hors-norme.

Critère 4

L'approche créative et l'audace artistique

Il s'agit d'évaluer l'apport créatif du programme et son intérêt, et sa place générale dans le projet. Ce critère a également permis d'interroger plus généralement le rapport entre art et architecture (notamment en ce qui concerne le 1% artistique). La question artistique a également été étudiée du point de vue de l'existence d'un programme décoratif – sculpture, peinture (et plus généralement couleur).

Critère 5

La représentativité d'un courant, d'une carrière, ou d'une politique

Ce critère historique a permis de valoriser les incontournables de la production d'un grand courant architectural ou d'une signature. L'édifice peut aussi être le résultat d'une politique municipale, régionale ou nationale d'encouragement à la pratique sportive ou de développement urbain.





Patinoire François-Le-Comte - Evry (91)

Critère 6

Le support d'identification fort pour les populations et/ou les collectivités

Ce critère prend en compte la dimension identitaire qui peut être attaché à un édifice-symbole, en tant que symbole d'un événement sportif exceptionnel (équipements construits pour un tournoi international annuel ou une rencontre internationale historique). Il s'intéresse également à une éventuelle forte demande des autorités locales pour une reconnaissance de leur patrimoine. Ces édifices ont pu devenir des supports d'identification pour les territoires, et des lieux d'appropriation et d'attachement de la population locale.

Critère 7

La réponse à un besoin local

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'engouement pour le sport encourage la constitution de clubs sportifs. Les communes se dotent progressivement d'équipements sportifs répondant à la diversité des pratiques et à l'émergence de nouveaux sports. Le rôle actif des mairies de banlieue parisienne, marquées entre autres par les politiques communistes, ont favorisé largement ces initiatives sociales autour du sport.

Critère 8

L'intégration réussie dans un contexte urbain ou périurbain

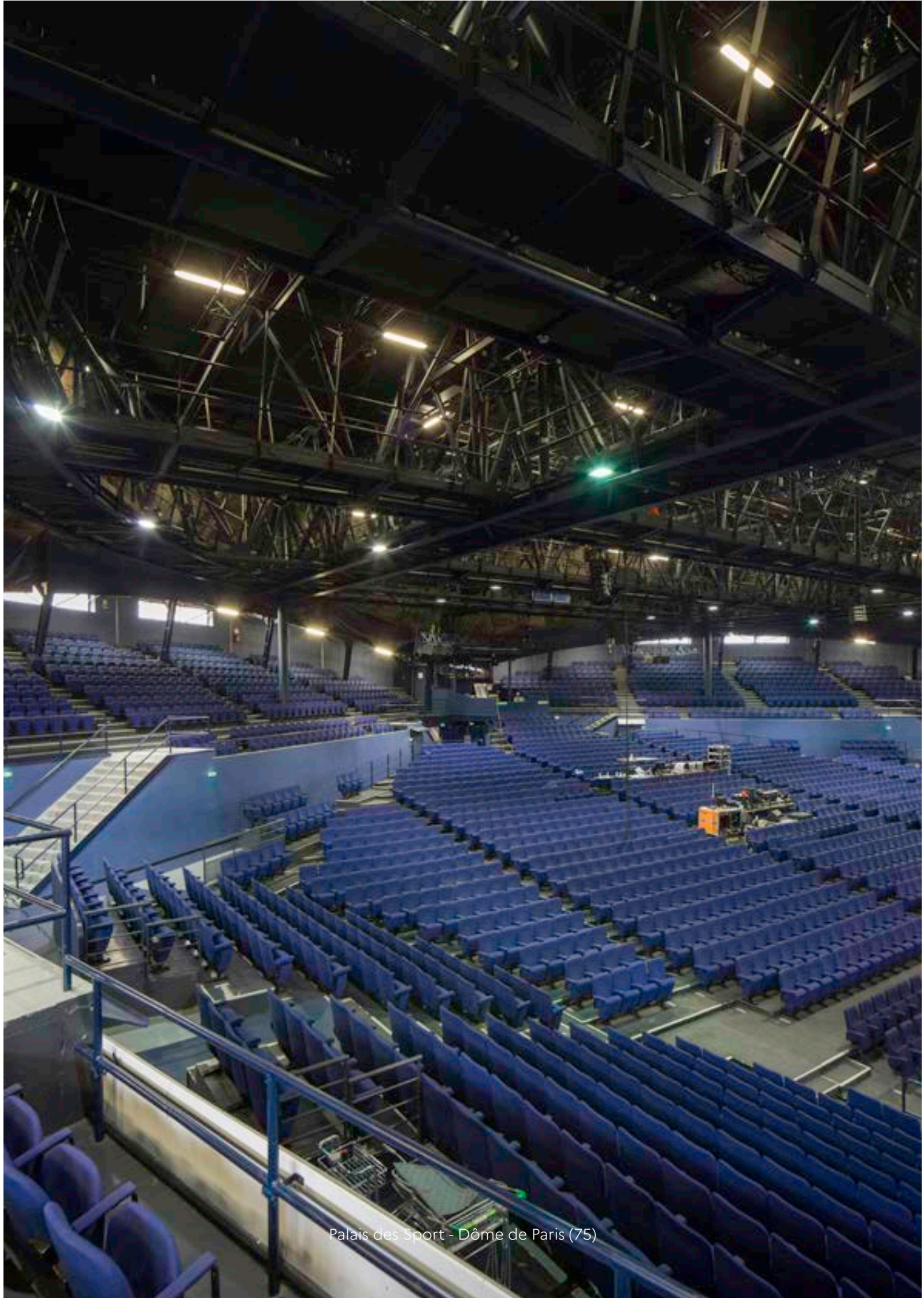
La question de l'environnement immédiat de l'édifice et de son traitement est particulièrement importante dans le cadre d'un examen de la relation entre l'équipement et sa liaison avec les quartiers qui l'environnent. Il s'agira ici d'examiner l'insertion urbaine et paysagère de l'édifice, que cela concerne son intégration en quartier ancien (dans le cas d'opérations de rénovation urbaine) ou dans le contexte de création d'un quartier neuf ou d'un grand ensemble par exemple.

Critère 9

La fixation des édifices témoins par l'historiographie

Ce critère cible la fortune critique des édifices, qui ont pu être au cœur de débats architecturaux majeurs ou ayant fait l'objet de publications pertinentes.

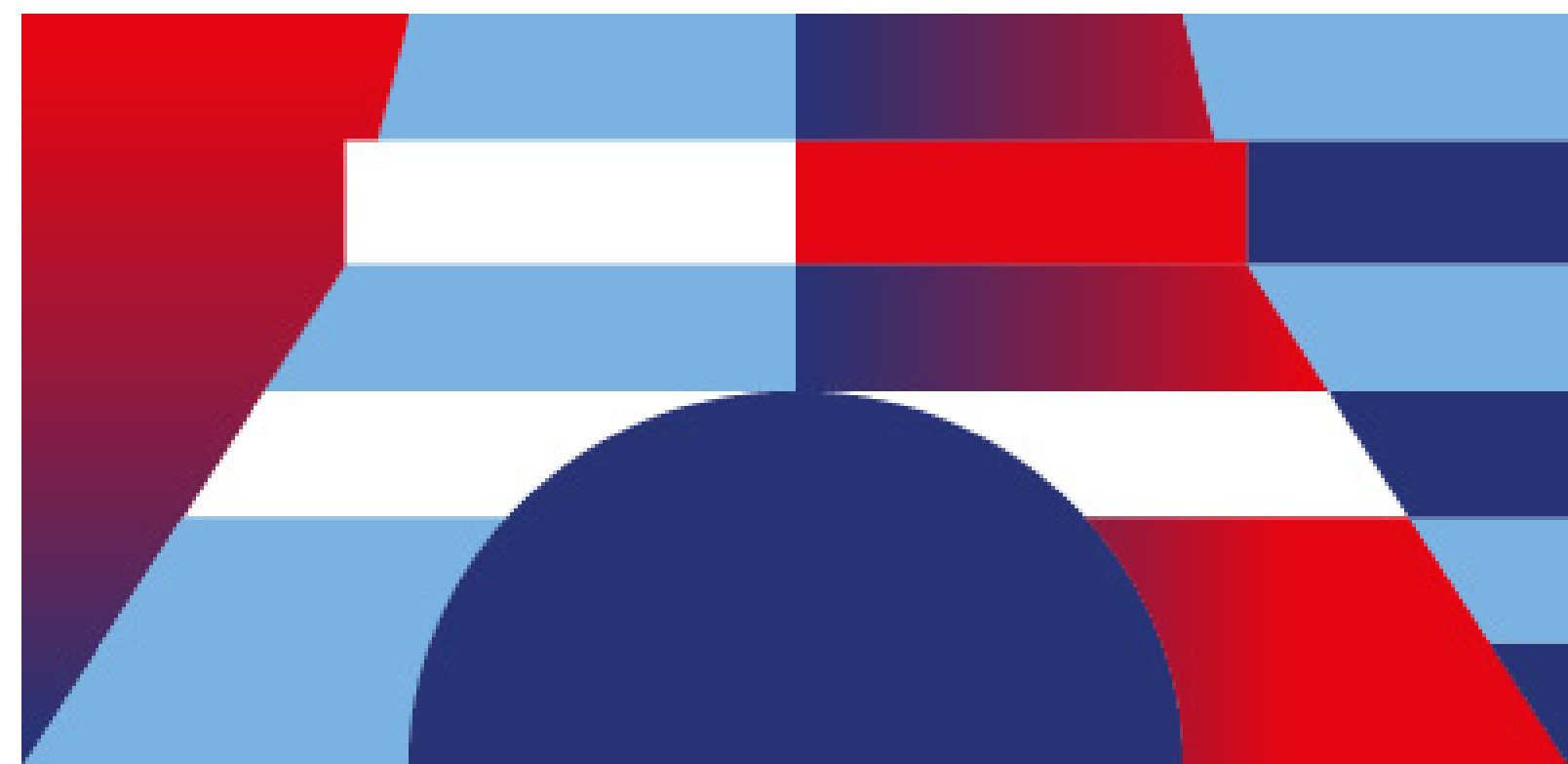


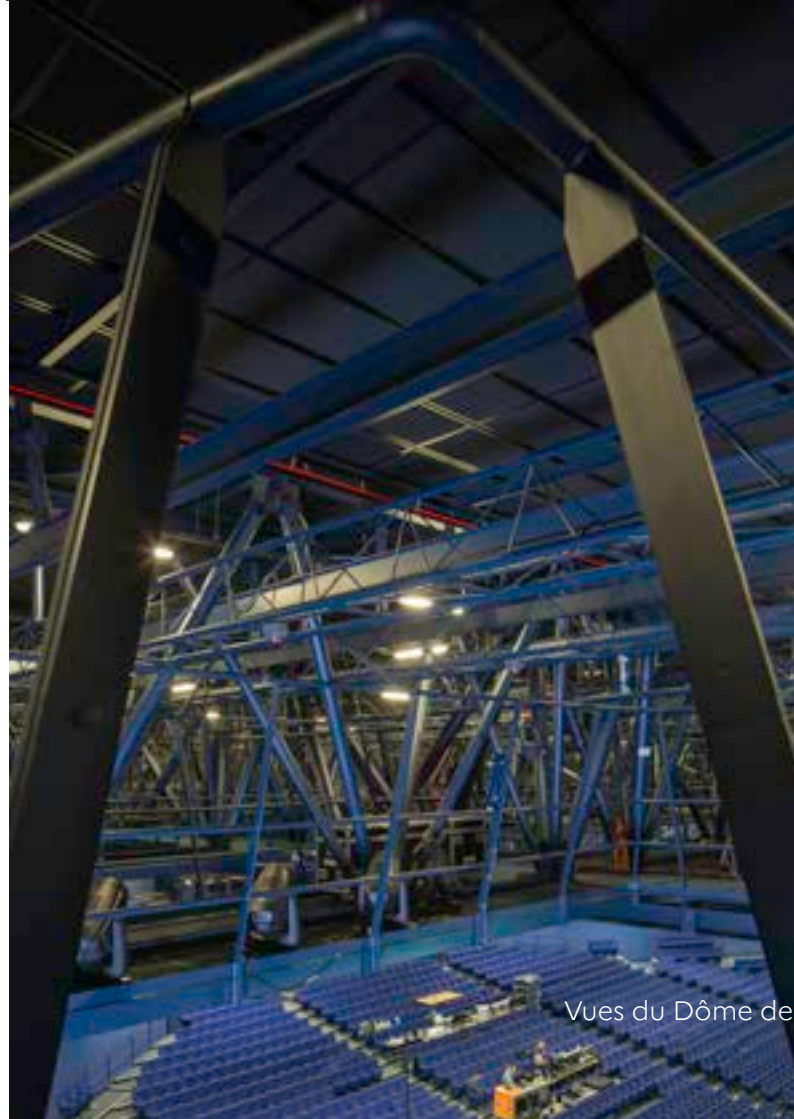


Palais des Sport - Dôme de Paris (75)



PARIS (75)





Vues du Dôme de Paris - Paris 15° (75)

Élément concerné	Ancien Palais des Sports, actuel Dôme de Paris
Date significative	1960
Adresse	34, boulevard Victor ; 1, place de la porte de Versailles - Paris 15 ^e
Architectes	Pierre Dufau et Victor Parjadis de la Rivière
Propriétaires	Ville de Paris / Société d'exploitation du Palais des Sports

Présentation

Dans le courant des années 1950, la Société du Vélodrome d'hiver-Palais des Sports (SVH-PS), propriétaire du Vélodrome d'hiver situé rue Nélaton dans le 15^e arrondissement, envisage de reconstruire ce bâtiment jugé trop vétuste et qui abrite depuis sa construction en 1909 diverses manifestations sportives. La Société nouvelle du Palais des Sports, créée par la SVH-PS pour mener à bien ce projet, confie à Pierre Dufau l'opération de reconstruction de l'édifice ayant pour vocation d'accueillir les spectacles sportifs, de music-hall, de théâtre ou de cirque. Dès janvier 1959, l'architecte dessine les premiers plans d'une salle provisoire couverte d'un dôme novateur en aluminium breveté. Cette structure autoportante et préfabriquée, pouvant être en grande partie démontée et récupérée, présentait en effet l'intérêt de se conformer à l'une des principales exigences de la commande : construire rapidement une structure provisoire de grande dimension, en attendant l'établissement du Palais des Sports définitif. Les Anciens établissements Eiffel montent le dôme en deux mois : le 12 décembre, la coupole est presque achevée. Les derniers travaux sont exécutés au début de l'année 1960 et, le 5 février 1960, après seulement 6 mois de chantier, le palais des Sports, d'une surface de 3 850 m², pouvant abriter 6 000 spectateurs ouvre au public.

Intérêt architectural

La particularité essentielle du bâtiment réside dans sa coupole. D'une portée de 60 m, la coupole repose sur 35 points d'appuis et ne présente pas de charpente, elle ne pèse que 45 tonnes. Elle est composée de 1 100 losanges d'aluminium préfabriqués selon 14 modèles différents et assemblés à froid par rivetage sur le chantier. Outre le faible poids d'une telle structure autoportante, c'est avant tout son système de montage qui présente son principal intérêt, celui-ci permettant d'élever un dôme de grande dimension en réduisant à la fois le temps d'exécution, le nombre d'ouvriers et l'utilisation des échafaudages. Si la silhouette de son dôme est désormais devenue familière dans le paysage urbain, elle présentait une grande originalité au moment de sa construction. Elle s'inspirait alors des recherches formelles et constructives de l'architecte américain Richard Buckminster Fuller, auteur des dômes géodésiques.



Vues de la halle Joseph-Maigrot - Paris 12^e (75)

Élément concerné	Halle omnisport
Date significative	1964
Adresse	11, avenue du Tremblay - Paris 12 ^e
Architectes	Georges Bovet, Émile Berthelot et Robert Cuzol
Propriétaires	État - Ministère de la Jeunesse et des Sports / INSEP

Présentation

La halle Joseph-Maigrot est construite dans les années 60 et inaugurée en 1965 par le Général de Gaulle. Elle est l'œuvre des architectes Georges Bovet, Émile Berthelot et Robert Cuzol, lauréats du concours pour la construction de l'ensemble de l'Institut national des sports. C'est la première salle d'athlétisme de cette envergure, dotée d'une exceptionnelle charpente en bois lamellé-collé d'une portée jusqu'à inégale. D'une superficie de 9 100 m², la halle est équipée de plusieurs pistes d'athlétisme de vitesse et de haie, dont un anneau avec virages relevés, de deux sautoirs en hauteur, de deux sautoirs de perche, de trois sautoirs de sauts (longueur et triple saut), de deux aires de lancer de poids, de dix postes de tir aux armes (pentathlon moderne), d'un espace musculation, d'un plateau de réathlétisation de 563,21 m², d'un espace balnéothérapie avec deux bains froids et un jacuzzi, d'une tribune et d'une piste de cyclisme (vélodrome).

Intérêt architectural

Exploit architectural, ce stade couvert est considéré lors de son ouverture comme la plus grande salle couverte d'Europe (13 000 m², 93 x 139 m et 19 m de haut), la portée de 89 m constituant un record mondial. Audace technique, l'utilisation de matériaux novateurs, notamment pour la charpente en métal et en bois lamellé-collé composée de 23 arcs et couverte par des plaques de cuivre alternant avec des bandes de polyester translucides, permettent un abondant éclairage zénithal. Édifice remarquablement conservé, la plupart des dispositions d'origine sont respectées et ont fait l'objet d'une réhabilitation harmonieuse en 2016 par l'Atelier A/Concept.

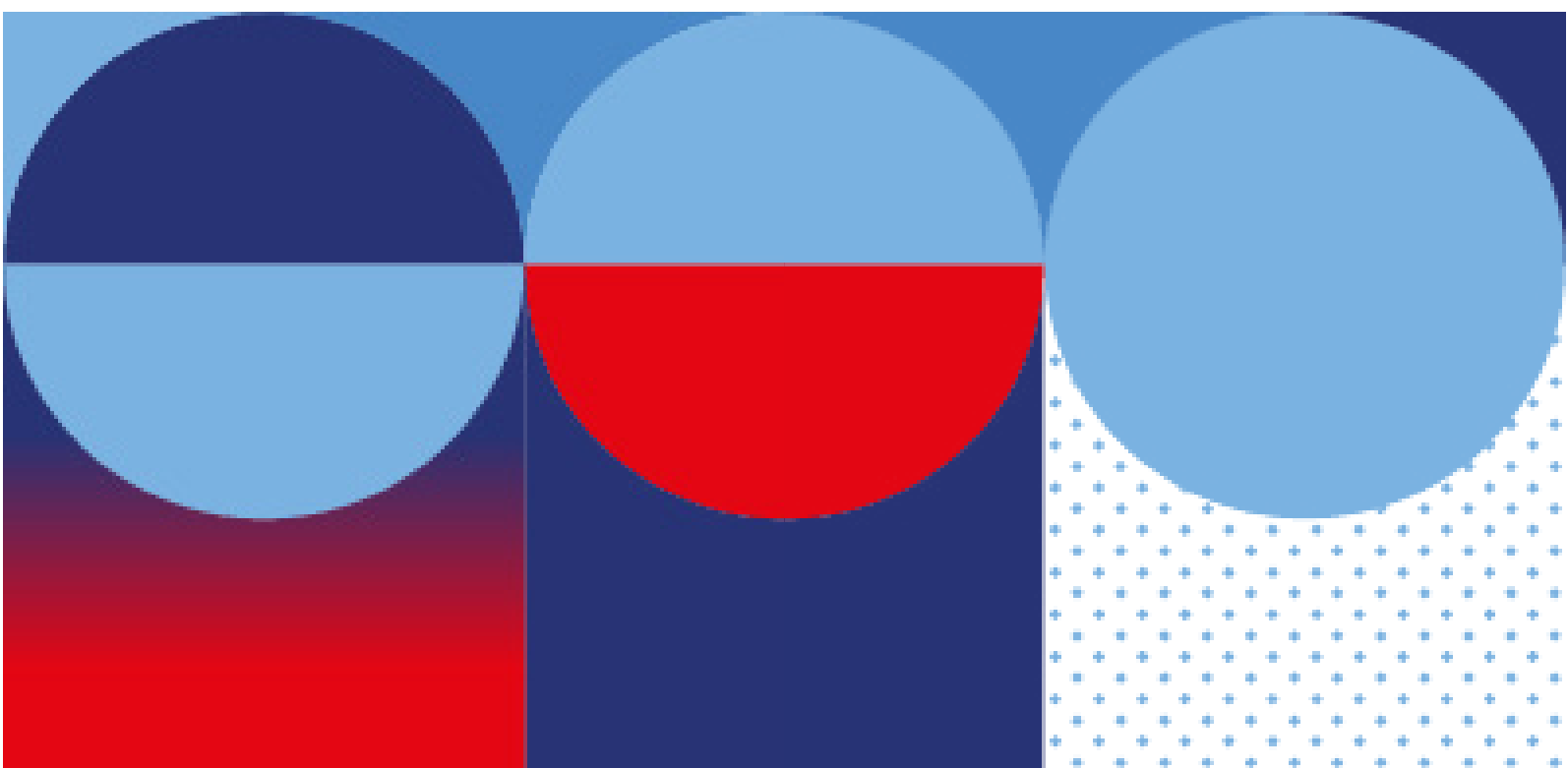
L'INSEP, dont la halle Joseph-Maigrot en est l'infrastructure emblématique, est le pôle majeur d'entraînement des équipes de France Olympique et Paralympique et sera la base vie des athlètes pendant les Jeux.



Piscine de la Faisanderie - Fontainebleau (77)



SEINE-ET- MARNE (77)





Vues de la piscine de la Faisanderie - Fontainebleau (77)

Piscine de la Faisanderie

Fontainebleau

Nouvel
ACR

Élément concerné	Piscine
Date significative	1972
Adresse	Route de l'Hermitage - Fontainebleau
Architecte	Denis Hay
Propriétaire	Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau

Présentation

La piscine de la Faisanderie est située dans un espace arboré d'un hectare, au cœur du complexe sportif de la Faisanderie proposant de nombreuses activités sportives et familiales. Elle fait partie d'un projet d'ingénierie sportive qui consistait en la réalisation d'un complexe omnisport avec l'aménagement du stade de la Faisanderie en lisière de la forêt de Fontainebleau, et dont la piscine est la première construction. Réalisée au début des années 70, elle est le fruit de la collaboration entre Denis Hay, architecte ayant marqué le paysage architectural bellifontain dans les années 1960-1970, et l'ingénieur Robert Lourdin. L'installation dispose d'un grand bassin sportif de 25 m, d'un petit bassin de 20m avec un espace balnéo, d'un espace forme avec sauna et hammam, ainsi que de vestiaires et de douches. Un espace extérieur est accessible en été avec des aires de jeux, solariums, ou encore des terrains de beach-volley.

Intérêt architectural

La piscine de la Faisanderie dispose de caractéristiques techniques novatrices, exemplaires des recherches contemporaines sur la grande portée avec la mise en œuvre de poutres en bois lamellé-collé et sur l'éclairage naturel grâce aux larges baies vitrées et nombreux lanterneaux. D'une esthétique remarquable par le mouvement ascensionnel de la couverture, la courbe des poutres en lamellé-collé et le profil pyramidal des poteaux en béton brut affichés en façade, la piscine de la Faisanderie incarne un contre-exemple aux équipements types promus par l'État pour construire rapidement et à bon marché. Un soin tout particulier est accordé aux détails du second-œuvre, notamment dans les motifs du parement de briques de la façade nord et la mise en œuvre des gargouilles et de l'impluvium.



Stade Montbauron - Versailles (78)



YVELINES

(78)





Vues du stade de la Coulde - Montigny-le-Bretonneux (78)

Stade de la Couldre

Montigny-le-Bretonneux

Nouvel
ACR

Éléments
concernés

Tribune et vestiaires

Date significative

1999

Adresse

Route de Trappes - Montigny-le-Bretonneux

Architectes

Philippe Chaix et Jean-Paul Morel

Commune de Montigny-le-Bretonneux

Présentation

Le stade de la Couldre est un complexe sportif composé d'un terrain de football en gazon synthétique disposant d'éclairage, de vestiaires avec douche, d'une piste d'athlétisme de deux couloirs et d'une tribune de 100 places pour une superficie de 8 400 m². La tribune qui accueille les dix vestiaires complète l'offre du stade de la Couldre, aménagé à la fin des années 1970 dans le parc du château éponyme, alors siège du Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce projet est porté par le SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le quartier du village de Montigny-le-Bretonneux, éloigné du nouveau centre-ville, faisant partie des derniers aménagements de la ville nouvelle. L'installation est l'œuvre de l'agence de renommée internationale, fondée par Philippe Chaix et Pierre Morel, auteurs des Zénith de Paris et de Montpellier, particulièrement actifs dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (Technocentre Renault de Guyancourt) et qui réalisent au même moment le stade de la Licorne à Amiens et plus tard le stade des Alpes à Grenoble (nommé pour l'Équerre d'argent).

Intérêt architectural

La tribune affecte un profil aérien grâce à sa couverture légère en polycarbonate alvéolaire sérigraphié semblant flotter au-dessus d'un socle de béton brut, massif et minéral. Le contraste est saisissant. Le projet fait appel à une économie de moyens par la répétition des éléments et une économie des espaces grâce à la double orientation, permettant de desservir les deux terrains de sports, ainsi qu'à la présence de locaux annexes dans la base.



Vues du stade Montbauron - Versailles (78)

Élément concerné	Tribune
Date significative	1961
Adresse	24, allée Pierre-de-Coubertin - Versailles
Architectes	Jean-Michel Legrand et Jacques Rabinel
Propriétaire	Commune de Versailles

Présentation

Dès 1935, la municipalité de Versailles souhaite créer un complexe sportif, en plein centre-ville, situé dans un parc de plus de huit hectares : six hectares devant servir à l'édification des installations sportives et deux hectares pour la réalisation d'un programme scolaire pour le quartier Montreuil. Les installations provisoires du parc des sports de Montbauron sont inaugurées le 21 novembre 1943 (terrains de sport et piscine olympique extérieure) au cours d'une manifestation sportive donnée au bénéfice des prisonniers de guerre de Versailles. Il faut attendre les années 1950 pour que le projet de stade Montbauron soit relancé. Les travaux s'étalent de la fin des années 1950 aux années 1960. La construction de la tribune d'honneur amorce une nouvelle phase pensée par Jean-Michel Legrand et Jacques Rabinel, comprenant le gymnase et la piscine couverte. Par ce projet majeur, la municipalité souhaite se doter d'un terrain et de tribunes en centre-ville pouvant accueillir des compétitions importantes et un public étranger, ce qui explique l'ampleur du stade (plus de 6 000 places). Le stade est officiellement inauguré le 1^{er} mai 1961 devant près de 20 000 spectateurs. L'enceinte sportive est essentiellement utilisée pour le football et l'athlétisme.

Intérêt architectural

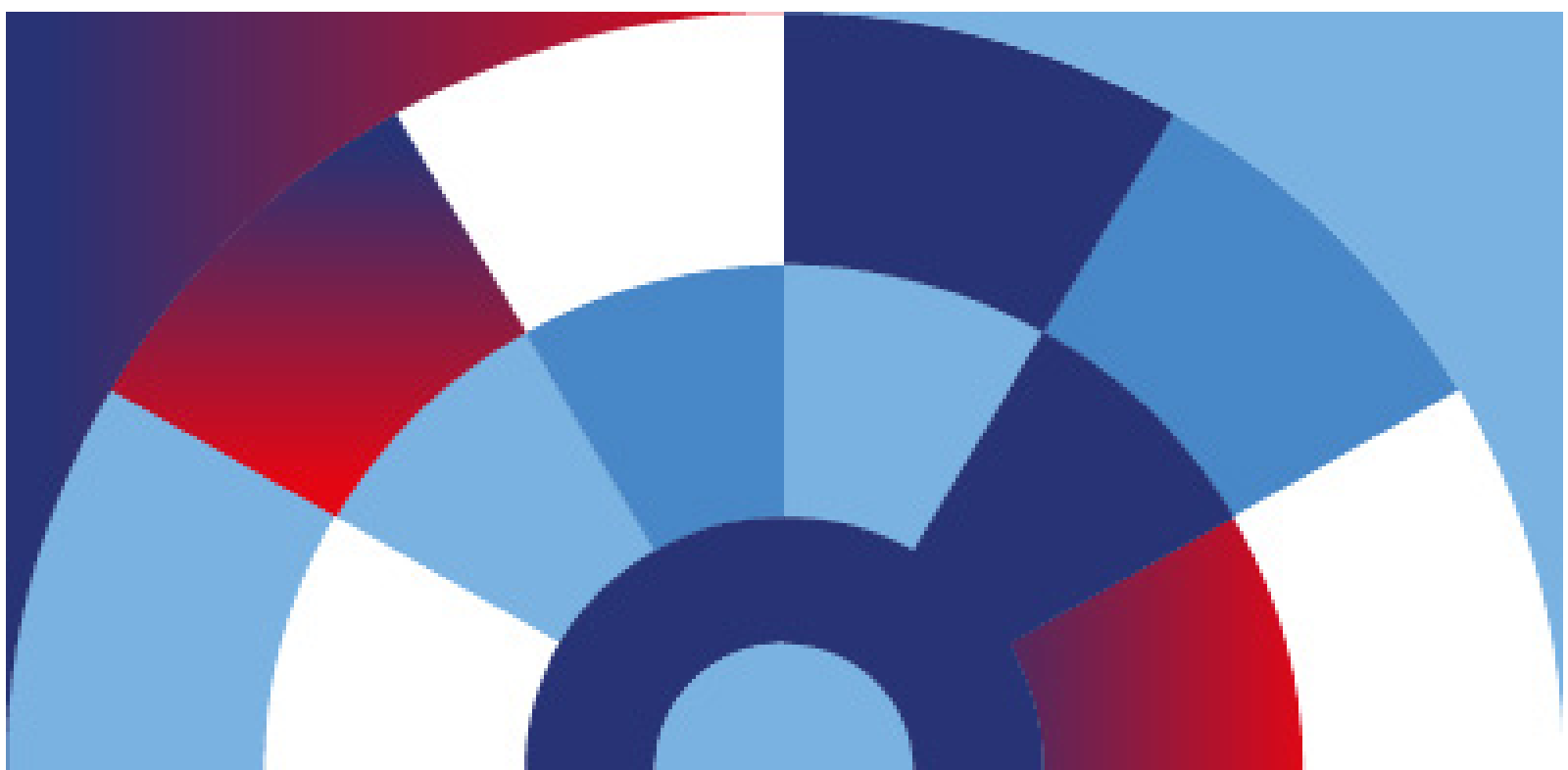
L'intérêt technique de la construction porte sur une structure de fins portiques en béton armé soutenant le porte-à-faux de 10 m et la couverture en voile mince de béton, caractéristique des années 1960 mais ici mis en œuvre de manière précoce. La qualité esthétique de la tribune n'est pas en reste grâce au mélange des matériaux traditionnels (mur en moellons dégrossis) et du béton armé laissé brut, ainsi qu'à son aspect graphique dû à la succession des lignes des portiques et des auvents. Ce stade est pensé par des architectes reconnus dans le domaine de l'architecture sportive, ayant conçu la piscine Montbauron et le centre hippique de Porchefontaine à Versailles, ainsi que le plan-type de piscine « Plein-Soleil » construit à 54 reprises sur le territoire dans le cadre de l'opération « 1 000 piscines ». La conservation de la plupart des dispositions d'origine du stade lui apporte un caractère tout particulier alors que les autres équipements du parc des sports Montbauron ont été largement modifiés dans les années 2 000.



Stade nautique d'Orsay - Orsay (91)



ESSONNE (91)





Vues du centre aquatique - Les Ulis (91)

Élément concerné	Piscine
Date significative	2007
Adresse	Rue de l'Aubrac - Les Ulis
Architectes	Marc Mimram
Propriétaires	Ville des Ulis

Présentation

Ce centre aquatique d'une surface de 4000 m² est implanté au sein du parc urbain des Ulis entre 2004 et 2007, non loin des écoles des Avelines et du Bosquet. Le lien avec les espaces verts est pris en compte dans le projet, et le paysagiste Franck Neau participe à l'opération. L'édifice est d'une hauteur limitée, et est largement ouvert sur l'extérieur par de grandes baies, tout en conservant l'intimité des baigneurs grâce à des haies. L'entrée se fait côté est par un petit édifice à structure métallique largement vitré. Au nord sont disposés les espaces dévolus aux douches et aux cabines, où domine le bois. Deux bassins sont logés dans le bâtiment principal, de plan rectangulaire. Le bassin dédié à la natation, dit bassin sportif, est long de 25 mètres et large de 20,50 mètres. Le second bassin est dédié aux loisirs, il est de forme arrondie et possède une surface de 245 m². La piscine comprend une galerie en hauteur permettant la surveillance des nageurs, et un solarium est aménagé à l'extérieur.

Intérêt architectural

La piscine des Ulis est l'œuvre de l'architecte Marc Mimram, lauréat du concours pour la restructuration et l'extension de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSAS), il a réalisé, notamment, le nouveau court de tennis Simonne-Mathieu de Roland-Garros à Paris. L'élément le plus marquant de la piscine est sa charpente qui mêle acier et bois lamellé-collé. L'édifice principal est conçu autour d'une grande arête centrale courbe transversale qui est ancrée dans le sol à l'extérieur côté sud. Elle soutient des poutres secondaires longitudinales ; le couverture est traité de façon à faire alterner des baies qui apportent la lumière de façon oblique depuis le sud, et un faux-plafond fait de lattes de bois. De l'extérieur comme de l'intérieur, les formes organiques de la piscine évoquent quelque peu une raie manta. Cela la rapproche d'autres réalisations de Marc Mimram, comme la piscine du Val-d'Europe à Bailly-Romainvilliers en Seine-et-Marne (2007-2012).



Vues de la patinoire François-Le-Comte - Évry-Courcouronnes (91)

Élément concerné	Patinoire
Date significative	1975
Adresse	Complexe Agorasports - Allée de l'Agora - Évry-Courcouronnes
Architectes	Jean Le Couteur et Gérard Khalifa
Propriétaire	Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Présentation

La patinoire fait partie de l'ensemble Agora, conçue dans l'optique de dynamiser le centre de la ville nouvelle d'Évry-Courcouronnes qui représente l'un des premiers exemples de conception alliant équipements publics et privés. Innovant par la conjugaison d'équipements sportifs, commerciaux, ainsi que culturels et de loisirs, ce programme intégré préfigure les grands complexes tertiaires des années 1990. Le bâtiment est directement accessible depuis la place de l'Agora, qui distribue le théâtre, le cinéma, la médiathèque et le reste du centre commercial. Ainsi joue-t-il un rôle majeur dans l'animation du quartier et dans la création du centre de la ville nouvelle. En 1970 sont mis au point, avec Jean Le Couteur, chargé de la maîtrise d'œuvre, l'avant-projet et l'esquisse financière de l'ensemble, approuvée en 1971. L'Agora est officiellement inaugurée le 15 mars 1975, les articles de presses de l'époque décrivent la présence d'une foule innombrable. Son espace intérieur monumental est, depuis lors, un lieu de rencontre bien connu des habitants. La patinoire, d'une dimension de 56 m de long et 26 m de large, possède un toit parabolique et peut accueillir jusqu'à 250 places assises.

Intérêt architectural

La patinoire s'insère dans un volume épuré en forme de vague, où la structure métallique de la couverture est mise en valeur par un abondant éclairage naturel diffusé par une immense baie vitrée. La toiture parabolique est très caractéristique des années 1970. La patinoire est le seul équipement de loisirs intégré à l'ancienne Agora à ne pas avoir subi une transformation significative depuis sa construction.



Vues du stade nautique Gabriel-Menut - Corbeil-Essonnes (91)

Élément concerné	Piscine
Date significative	1967
Adresse	49, rue du Bas-Coudray - Corbeil-Essonnes
Architectes	Paul Chemetov, Jean Deroche et Miroslav Kostanjevac
Propriétaires	Commune de Corbeil-Essonnes / Agglomération Grand Paris Sud

Présentation

Le stade nautique Gabriel-Menut s'étend sur un hectare en bord de la Seine à Corbeil-Essonnes. Il est composé d'un bassin olympique de 50 m avec huit lignes d'eau, d'un bassin de 25 m avec six lignes d'eau et d'une fosse à plongeon avec des plongeurs à 1 m, 3 m et une plateforme à 5 m. Cet équipement de grande envergure comprend également un espace de verdure complètement isolé. Il porte le nom de Gabriel Menut (1908-1969) en hommage au président fondateur de la Fédération française des maîtres-nageurs sauveteurs, qui est originaire de Corbeil-Essonnes. Ce stade nautique s'inscrit dans un contexte de construction massive d'équipements sportifs pendant les Trente Glorieuses en raison de l'expansion démographique et du manque cruel d'installations de ce type sur le territoire français, en particulier de piscines. Il participe à une politique nationale qui a encouragé la standardisation et la création de plans-types pour une construction rapide et économique, notamment par le biais de modèles agréés par le ministère de la Jeunesse et des Sports. L'exemple de Corbeil-Essonnes constitue le premier modèle de ce type, ensuite reproduit à quatre reprises en Île-de-France et dont il demeure l'exemplaire le mieux conservé.

Intérêt architectural

Le stade nautique Gabriel-Menut est l'œuvre de l'Atelier d'urbanisme et d'architecture (AUA), dessinée par Paul Chemetov et Jean Deroche. Cette agence prolifique a profondément modelé le paysage architectural francilien. Cet équipement tient une place majeure dans la carrière de Paul Chemetov et l'histoire de l'AUA, il a fait l'objet d'une fortune critique importante dès sa construction. Le stade nautique de Corbeil-Essonnes est également né de la collaboration étroite entre les architectes et l'ingénieur structure Miroslav Kostanjevac. Sa construction est un exemple de mise en œuvre de dispositifs techniques novateurs, notamment la charpente en bois lamellé collé de 35 m de portée, les bassins à l'origine en acier sur des structures en béton armé et la création de parois absorbant le son. L'intervention du peintre François Chapuis illustre une recherche de synthèse des arts avec les « murs-lumière » en résine de polyester translucides teintée dans la masse. Corbeil-Essonnes est à ce jour l'unique exemple ayant conservé cette œuvre d'art.

Le stade nautique Gabriel-Menut est Centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.



Vues du stade nautique d'Orsay - Orsay (91)

Éléments concernés	Piscine et plongeur extérieur
Date significative	1968
Adresse	Avenue de-Lattre-de-Tassigny - Orsay
Architectes	Henri-Pierre Maillard et Paul Ducamp
Propriétaire	Commune d'Orsay

Présentation

Le stade nautique d'Orsay s'inscrit dans la vague de constructions d'équipements sportifs sur l'ensemble du territoire impulsée par l'État à partir de 1961 grâce au vote de trois lois-programmes et à la mise en œuvre de solutions clé en main rapides, économiques et industrialisées à destination des collectivités. L'équipement est édifié selon un plan-type agréé par le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports en 1966, le modèle PIAM (Piscines industrialisées à accroissements multiples), conçu par les architectes Henri-Pierre Maillard et Paul Ducamp en collaboration avec l'ingénieur Michel Bancon. La piscine est pensée selon un mode de construction évolutif, travée par travée, pour permettre une extension postérieure du bâtiment, l'adaptation au terrain et au budget des collectivités. Le stade nautique est équipé d'un grand bassin olympique extérieur de 50 m avec une fosse à plonger dotée d'un plongeur à plusieurs niveaux (1, 3, 5, 8 et 10 m), de deux bassins intérieurs de plages extérieures aménagées dans un cadre paysager propice à la détente.

Intérêt architectural

Le mode de construction de cette piscine est innovant, permettant de grandes portées et de vastes surfaces vitrées grâce à la mise en œuvre de travées auto-stables en béton armé, de hauteurs différentes selon les besoins, couvertes par une coque en berceaux préfabriqués en béton précontraint. L'esthétique est particulièrement remarquable et originale par la volumétrie générale, affirmant également sa modernité avec la mise en valeur du béton brut et l'usage de nouveaux matériaux notamment de plaques de polyester moulés reliant les travées. Ce modèle de piscines a été abondamment publié dans les revues spécialisées, le chantier d'Orsay ayant fait l'objet de reportages, dans lesquels il se voit qualifié de « démonstration magistrale » et de « captivant jeu de construction ». Ce plan-type de piscine a obtenu un succès retentissant sur tout le territoire, mais on constate aujourd'hui nombre de dénaturations ou menaces de démolitions.



Gymnase Henri-Wallon - Bagneux (92)



HAUTS-DE- SEINE (92)





Vues du gymnase Henri-Wallon - Bagneux (92)

Élément concerné	Gymnase
Date significative	1971
Adresse	51, avenue Henri-Barbusse - Bagneux
Architectes	André Wogenscky et Louis Miquel
Propriétaire	Commune de Bagneux

Présentation

Le gymnase Henri-Wallon s'inscrit dans un contexte national d'urbanisation effrénée pendant les Trente Glorieuses, particulièrement marquant à Bagneux qui connaît alors une croissance démographique sans précédent. L'édifice fait partie des nombreux équipements scolaires et sportifs construits à partir des années 1950 dans les zones à urbaniser en priorité (ZUP) de Bagneux, mais il est le seul à faire appel à un plan-type agréé par le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports.. Ce dernier est issu de la collaboration entre architectes et entrepreneurs lors du concours national de 1964, dont la halle des sports de type A conçue par les architectes André Wogenscky, Louis Miquel et la Compagnie française du Groupe Jossermoz est lauréate. André Wogenscky et Louis Miquel sont tous deux élèves et collaborateurs de Le Corbusier, le premier a obtenu le Grand prix national d'architecture en 1989. D'une superficie de 1 200 m², le sol du gymnase est de nature synthétique et permet d'accueillir des activités de basket-ball, de Futsal, de handball, des compétitions de judo ou de gymnastique et différentes activités de forme et de santé.

Intérêt architectural

Le principe de plan-type et de préfabrication en série permet une mise en œuvre économique et rapide. Ce modèle a été mis en œuvre à de très nombreuses reprises sur le territoire français dans les années 1960 et 1970. Les caractéristiques techniques et les choix de matériaux innovants par l'emploi d'une structure de portiques mixtes acier et bois lamellé-collé permettent de vastes portées (32 x 46 m). Un bardage translucide en PVC dispense l'éclairage naturel des intérieurs. L'élégance plastique de l'ensemble est notable, notamment par la courbe continue des portiques et l'inclinaison des poteaux en façade. Cet édifice est un exemple de sauvegarde de nombreuses dispositions d'origine à l'heure où les équipements sportifs sur plan-type sont massivement détruits.



Vues du complexe sportif de l'Île-du-Pont - Neuilly-sur-Seine (92)

Éléments concernés	Complexe omnisport et sculpture <i>Énergie</i> de Georges Mathieu
Date significative	1979
Adresse	Île-du-Pont - Neuilly-sur-Seine
Architecte	Albert Grégoire
Propriétaire	Département des Hauts-de-Seine

Présentation

Construit à la fin des années 1970, le projet s'inscrit dans la politique volontariste de la commune de Neuilly-sur-Seine dans le domaine de la construction sportive à partir des années 1960, le complexe sportif en constituant l'aboutissement et l'exemple le plus complet. Ce dernier est l'œuvre d'un architecte majeur, Albert Grégoire, deuxième Second Grand Prix de Rome et architecte des bâtiments civils et des palais nationaux, également auteur du complexe sportif Keller à Paris (comprenant une tour d'habitation et une piscine olympique). Le complexe de Neuilly-sur-Seine rassemble des gymnases et un centre nautique, sur un emplacement exceptionnel sur l'île-du-Pont dont la proximité avec le Temple de l'amour de l'île de la Jatte a dicté le soin apporté au dessin de la façade et aux matériaux employés (béton bouchardé, pierre de taille, zinc). L'équipement est qualifié de « temple du sport et de la lumière » ou encore de « cathédrale moderne du Sport avec sa voûte impressionnante et le choix d'un éclairage zénithal » par la presse lors de son inauguration en 1979.

Intérêt architectural

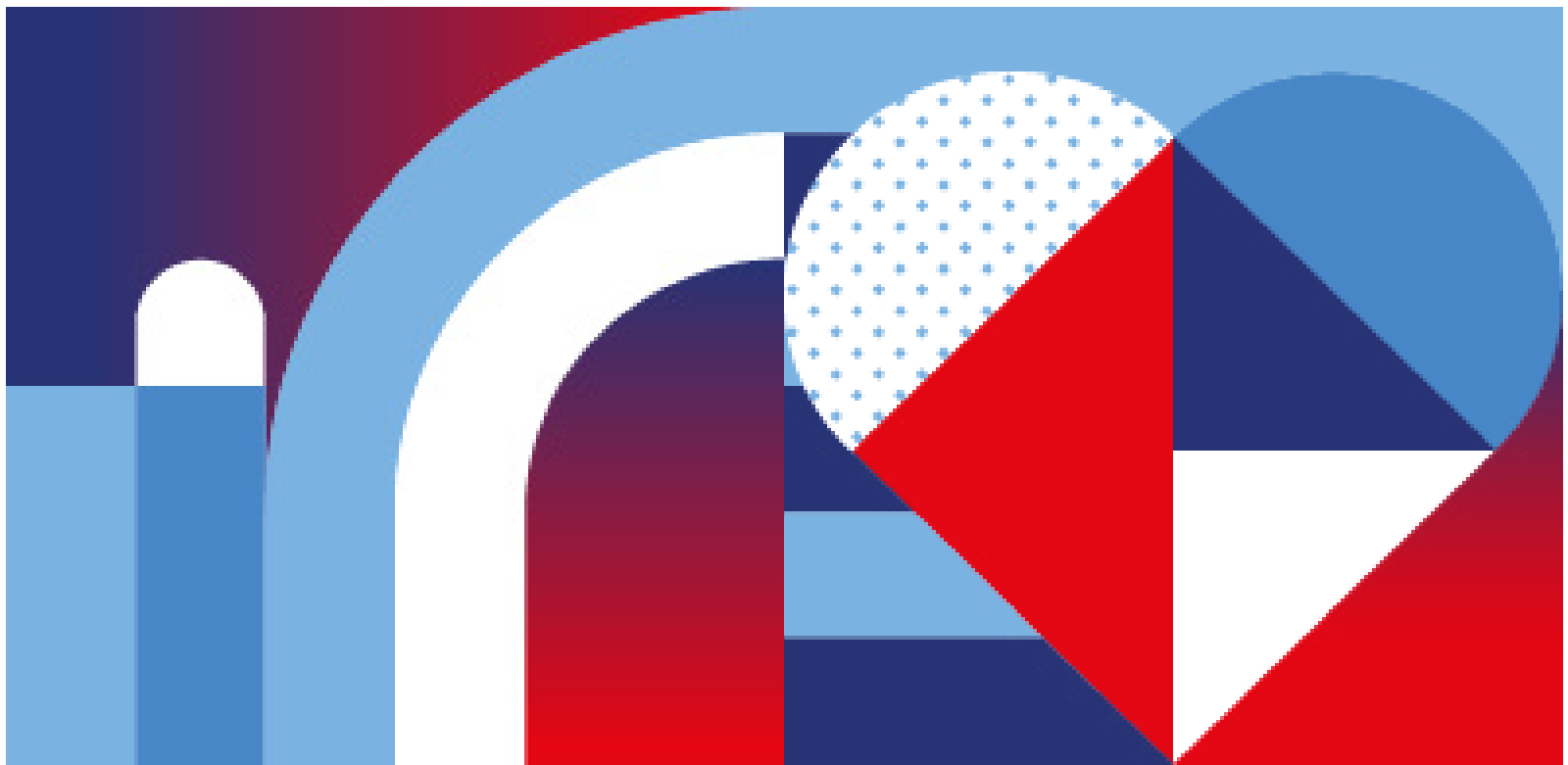
La qualités formelles et esthétiques de l'édifice sont dues au plan elliptique et aux volumes superposés affectant la forme d'une nef de navire avançant sur la Seine. La mise en œuvre de plans successifs et inégaux en façade et en toiture constituent une originalité remarquable. L'audace technique du projet se manifeste dans la structure métallique des gymnases permettant de grandes portées et l'éclairage zénithal. Enfin la présence de la sculpture monumentale (*Énergie*, 1982) située sur la « proue » de l'édifice, œuvre réalisée au titre du 1% artistique par Georges Mathieu, artiste majeur de l'abstraction lyrique, achève la qualité architecturale et artistique de l'édifice.



Gymnase Léo-Lagrange - Les Pavillons-sous-Bois (93)



SEINE-SAINT-DENIS (93)





Vues du centre nautique Marlene-Peratou - Aubervilliers (93)

Éléments concernés	Centre nautique et piscine
Date significative	1972
Adresse	1, rue Édouard-Poisson - Aubervilliers
Architectes	AUA Jacques Kalisz, Jean Perrottet, Joël Martin et Guy Marty
Propriétaire	Commune d'Aubervilliers

Présentation

Encouragée par l'essor des pratiques sportives, la conception du centre nautique d'Aubervilliers est concomitante d'une politique volontariste engagée par l'État français en matière d'équipements du territoire national afin de combler un retard important. Faisant suite aux lois-programmes des années 1960, sa construction a précédé de peu l'élan national impulsé par l'opération « 1 000 piscines ». Le centre nautique d'Aubervilliers est implanté en plein cœur de la commune et forme avec le stade municipal voisin un complexe sportif central devenu symbole d'une vision sociale progressiste de la ville. Le terrain choisi jouxte plusieurs constructions majeures réalisées par les membres de l'Atelier d'urbanisme et d'architecture (AUA) à Aubervilliers. La réception définitive de l'édifice a lieu en novembre 1972. Une réhabilitation du bâtiment, engagée en 2010 et supervisée par l'agence Béguin & Macchini a consisté à rénover les façades et l'ossature métallique, moderniser les sols au niveau des plages et des bassins et reconfigurer le hall d'entrée pour en favoriser l'accès aux personnes en situation de handicap. Cet équipement comprend trois bassins à usage différent exécutés en tôle d'acier de 5 mm d'épaisseur : un bassin de compétition (25 m), un bassin d'apprentissage (25 m) et un bassin à fond mobile destiné à la plongée et aux plongeurs (12 m et 8 m de profondeur).

Intérêt architectural

La singularité du bâtiment réside dans sa couverture assurée par une structure métallique légère dont le système constructif combinatoire est composé de profilés d'acier normalisés. Ce système repose sur une trame carrée de 5 m x 5 m qui allie une structure primaire, dont la disposition en oblique permet d'assurer le franchissement des bassins, et une structure secondaire disposée parallèlement aux bassins pour supporter la toiture, les plafonds suspendus en bois et les vitrages formant parois. Le projet repose sur l'invention d'une nouvelle « architecture industrialisée » qui constitue une étape essentielle de l'histoire et de l'évolution des techniques en France. Il s'agit pour les deux architectes d'associer création architecturale et processus industriel, car le renouveau des formes architecturales est lié selon eux au développement de techniques constructives innovantes.



Vues du gymnase de l'ESIEE - Noisy-le-Grand (93)

Éléments concernés	Gymnase, bâtiment de l'école et œuvre artistique <i>L'Axe de la terre</i> de Piotr Kowalski
Date significative	1987
Adresse	2, boulevard Blaise-Pascal - Noisy-le-Grand
Architectes	Dominique Perrault architecture et Chabanne architecte
Propriétaires	Commune de Bagneux État, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Université Gustave-Eiffel

Présentation

L'édifice s'inscrit dans le contexte de l'aménagement du campus Descartes à partir de 1983, dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, réunissant entreprises, instituts de recherche, universités et écoles supérieures. Le bâtiment structurant de ce nouveau quartier en est la première construction, de concert avec le bâtiment Copernic de l'université Gustave-Eiffel. C'est un édifice témoin de l'accroissement de l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique (ESIEE), ancienne école Bréguet fondée en 1904, et du développement des sciences de l'ingénieur et de l'enseignement technique. Programme ambitieux d'une superficie de 25 000 m², il se distingue notamment par la forme du bâtiment principal en plan incliné et la présence d'une rue intérieure de 300 m de long, lieu de circulation et de sociabilité desservant des amphithéâtres et des salles de classe. À noter la ressemblance avec un clavier d'ordinateur et sa souris (le gymnase). L'ouvrage de Dominique Perrault a été réalisé au début de sa carrière.

Architecte de renommée internationale, il est l'auteur notamment de la Bibliothèque nationale de France, du vélodrome et de la piscine olympique de Berlin ainsi que du village olympique des Jeux de Paris. Cet équipement permet un aménagement des enseignements pour les étudiants Sportifs de haut niveau (SHN) afin de concilier les cours et les périodes d'entraînement, de stages et de compétition.

Intérêt architectural

La conception de l'édifice s'appuie et contribue à la recherche de techniques et matériaux nouveaux, en particulier le verre collé, le polyester et le polycarbonate. Le gymnase consiste en une toile PVC, que l'architecte tend sur une structure en bois lamellé-collé. L'ensemble a reçu des critiques très positives, qualifié de réalisation « spectaculaire » et de « grande œuvre lyrique » par la presse dès son inauguration, il obtient le Prix départemental d'architecture de Seine-et-Marne catégorie « bâtiments publics » en 1988. À la construction de ce projet s'ajoute l'intervention du sculpteur et mathématicien Piotr Kowalski, devant l'entrée de l'école, en concertation avec l'architecte. L'œuvre dite *L'Axe de la Terre*, est emblématique de la carrière de l'artiste. La construction complémentaire du bâtiment des salles blanches, réalisé en 2016-2017 par l'agence Chabanne, s'intègre dans le respect de l'œuvre d'origine.



Vues du gymnase Léo-Lagrange - Les Pavillons-sous-Bois (93)

Élément concerné	Gymnase
Date significative	1949
Adresse	20, avenue Anatole-France - Les Pavillons-sous-Bois
Architecte	Henri Larrieu
Propriétaire	Commune des Pavillons-sous-Bois

Présentation

Le gymnase du stade de l'Est, actuel Léo-Lagrange, fait historiquement partie de l'ensemble sportif du stade de l'Est conçu dès 1941, et qui comprend aujourd'hui deux terrains de football, une piste d'athlétisme, six courts de tennis, un terrain de basket extérieur, un terrain de handball extérieur, un terrain stabilisé et le gymnase. La réalisation de ce complexe participe à l'élan constructif d'équipements sportifs amorcé dès l'Entre-deux-guerres par les municipalités de petite couronne et le département de la Seine, poussés par la nécessité hygiéniste et visant un objectif social. L'équipement s'insère dans l'environnement urbain, à proximité des établissements scolaires. Cet édifice a fait l'objet de nombreuses publications dans des revues spécialisées d'architecture dès sa construction et a été salué pour ses qualités techniques et esthétiques. Récemment réhabilité dans le respect de ses matériaux et dispositions d'origine, il est l'un des rares témoins de son époque alors que de nombreux gymnases de cette période ont été détruits.

Intérêt architectural

Entièrement conçu en bois, le gymnase de Pavillons-sous-Bois est doté d'une charpente d'une portée de 16,5 m libérant un vaste espace intérieur et dégagant une façade largement vitrée marquée par un balcon central et d'immenses baies verticales rythmées par des piliers évasés soutenant l'auvent sommital. Ce gymnase incarne une véritable audace technique et architecturale. Par l'écriture de sa façade et la rationalité de son plan, il s'inscrit aussi dans l'esthétique du Mouvement moderne.



Vues du gymnase Hasenfratz - Pantin (93)

Éléments concernés	Gymnase et cheminée torsadée
Date significative	1962
Adresse	77, avenue de la division Leclerc et rue Marguerite-Yourcenar - Pantin
Architecte	Émile Aillaud
Propriétaire	Commune de Pantin

Présentation

Ce gymnase a été construit au sein du nouveau quartier des Courtilières par Émile Aillaud entre 1954 et 1964 ; il est associé à l'école primaire Marcel-Cachin. Ce programme figure parmi les premiers grands ensembles franciliens et comprend plus de 1 200 logements et de nombreux équipements publics et scolaires, notamment les écoles Marcel-Cachin et Jean-Jaurès, pour lesquelles l'architecte conçoit deux gymnases identiques, dont seul subsiste le gymnase Hasenfratz. L'édifice s'inscrit dans une volonté nationale d'équiper le territoire en salles de sport mais également dans une ambition communale forte, la ville de Pantin faisant partie de ces communes périphériques de Paris qui s'efforcent de construire plusieurs équipements sportifs afin de démocratiser certains sports, notamment la danse et le tennis, pour lesquels le gymnase Hasenfratz est conçu. L'équipement a été pensé par un architecte majeur dans la construction de logements sociaux après la Seconde Guerre mondiale, dont la cité des Courtilières est le deuxième ensemble construit après la cité de l'Abreuvoir à Bobigny, et considérée comme son manifeste. L'ensemble des logements a été labellisé « Patrimoine du XX^e » en 2008. Le gymnase est accompagné d'une cheminée caractéristique en béton torsadée, qui signe l'œuvre d'Aillaud.

Intérêt architectural

La conception technique du gymnase est innovante par sa structure préfabriquée aux poteaux en Y, visibles en façade, et au couvrement en voûtains de béton, proche de l'architecture industrielle. Ce procédé est mis au point par l'architecte en collaboration avec la Société d'étude et de réalisation de procédés économiques de construction (SERPEC) et le procédé constructif Camus. Il sert ensuite de prototype pour sa participation au concours Conception-Construction de 1963 relatif aux équipements scolaires et réalisé à une dizaine de reprises sur le territoire national. La présence de la cheminée torsadée en béton à l'extérieur démontre le soin apporté aux détails du dessin de l'édifice. Quant aux poteaux en Y, répétés à maintes reprises dans l'ensemble des Courtilières, ils contribuent à en assurer l'homogénéité esthétique. La conservation des dispositions d'origine du gymnase est, en outre, quasi-intacte: présence de banquettes dans les vestiaires, des gradins, des pavés de verre éclairant les espaces de circulations, de la cheminée, des revêtements en pâte de verre, des parquets, etc.



Vues de la piscine de Marville - Saint-Denis (93)

Piscine de Marville

Saint-Denis

Nouvel
ACR

Éléments concernés	Piscine, bas-relief de Paul Chéreau et claustra de Danielle Obled
Date significative	1975
Adresse	Chemin de Marville - Saint-Denis
Architectes	Pierre A. Sabatier et Sadowski
Propriétaire	Département de la Seine-Saint-Denis

Présentation

C'est en 1920, au lendemain de la Première Guerre mondiale, que le parc de Marville prend son essor et devient un lieu de pratiques sportives. Situé à Saint-Denis, face au parc départemental Georges-Valbon-La Courneuve, ce site de 33 hectares est issu de la transformation du parc des sports de La Courneuve en parc interdépartemental, vaste programme d'aménagement de terrains sportifs entre Saint-Denis et La Courneuve qui participe à la structuration du territoire de la banlieue nord. Après la Seconde Guerre mondiale, le parc est enrichi de plusieurs bâtiments, dont la piscine de Marville inaugurée en 1974. Sa construction s'inscrit dans un contexte d'équipement massif de la Seine-Saint-Denis pendant les Trente Glorieuses, en raison de l'expansion démographique et du manque cruel d'installations de ce type, en particulier de piscines. La piscine de Marville est le fruit de la collaboration entre l'architecte Pierre Sabatier, auteur notamment de la piscine de Saint-Chamond dans la Loire (première piscine à vagues de France), et l'ingénieur Sadowski. Elle est constituée d'un bassin sportif (25 m), d'un bassin d'apprentissage (12,50 m), d'une fosse à plongeur (14 m et 12 m de profondeur), d'un bassin olympique de plein-air (50 m) et de vestiaires/douches.

Intérêt architectural

C'est un projet original et particulièrement audacieux à contre-courant des solutions standardisées proposées par l'État notamment après la troisième loi-programme de 1971 et la mise en place de l'opération des « 1 000 piscines » qui couvrent alors le territoire. La couverture en coques de béton précontraint disposées en V permet la libération des espaces intérieurs et démontre les qualités plastiques et esthétiques du béton. La piscine affecte des proportions monumentales pour l'époque,. Un soin particulier est apporté aux aménagements intérieurs, caractéristiques des années 1970, notamment les sièges et cabines en plastique aux couleurs vives. L'intervention d'artistes contribue à la qualité du dessin des façades avec le bas-relief monumental en béton du sculpteur Paul Chéreau et le claustra de Danielle Obled reliant la piscine au pavillon du gardien à l'entrée. La conservation des dispositions d'origine de l'édifice est quasiment restée intégrale à ce jour.



Vues de la Salle omnisports Marcel-Cerdan - Neuilly-sur-Marne (93)

Salle omnisports Marcel-Cerdan

Neuilly-sur-Marne

Nouvel
ACR

Éléments concernés	Gymnase et panneaux de béton moulé et texturé en façade
Date significative	1973
Adresse	Rue du 19 mars 1962 - Neuilly-sur-Marne
Architecte	Claude Le Goas
Propriétaire	Commune de Neuilly-sur-Marne

Présentation

La création de l'édifice s'inscrit dans le contexte d'urbanisation massive de la ville de Neuilly-sur-Marne à partir des années 1950, dont le plan d'aménagement et la construction de la cité des Fauvettes sont confiés à l'architecte-urbaniste Claude Le Goas, également auteur des équipements sportifs du quartier (gymnase et patinoire). Implantée à la lisière du secteur pavillonnaire et du quartier des Fauvettes sud, la salle omnisports est aussi associée à une piscine Plein-Soleil. L'architecte Claude Le Goas a dessiné deux ailes qui s'élèvent en courbe vers l'extérieur et sont reliées par le volume d'entrée compact, précédé d'un auvent en béton et desservi d'un côté par une rampe, de l'autre par un escalier. Les façades sont quasiment aveugles. La légèreté de sa silhouette s'oppose à la massivité du volume. D'une superficie de 5 000 m², la salle omnisports Marcel-Cerdan est composée d'un dojo de 168 m², d'une salle de gymnase en parquet et d'un terrain de 968 m² en surface synthétique, ainsi que des vestiaires et une tribune de 430 places.

Intérêt architectural

La salle omnisports Marcel-Cerdan est un équipement unique, n'appartenant pas au corpus alors largement répandu des gymnases réalisés sur plans-types. Sa conception se rapproche davantage de l'architecture industrielle, exprimant l'importance et le soin accordés par l'architecte et la municipalité aux équipements publics. Ses caractéristiques techniques sont innovantes et représentatives des recherches architecturales contemporaines, en particulier la couverture en demi-coques de béton permettant une grande portée et les coques de polyester translucides permettant un éclairage zénithal. L'esthétique graphique est particulièrement marquée grâce au travail sur le traitement architectonique du béton en façade, réalisation significative du courant brutaliste des années 1970. La conservation des dispositions d'origine en façade et des éléments de second œuvre est quasiment restée intacte.



Vues du stade Charles-Auray - Pantin (93)

Élément concerné	Tribune
Date significative	1961
Adresse	19, rue de Candale - Pantin
Architectes	AUA Jean Perrottet, Jacques Kalisz et Miroslav Kostanjévac
Propriétaire	Commune de Pantin

Présentation

La tribune du stade Charles-Auray s'inscrit dans un contexte de construction massive d'équipements sportifs pendant les Trente Glorieuses en Seine-Saint-Denis. La réalisation témoigne des efforts consacrés à la transformation des communes situées en périphérie de la capitale grâce à d'actives politiques éducatives et sociales. L'équipement figure parmi les toutes premières œuvres de l'Atelier d'urbanisme et d'architecture (AUA), fondé en 1960, dont l'activité prolifique marque profondément l'histoire de l'architecture de la seconde moitié du 20^e siècle, et particulièrement actif dans la commune de Pantin. La tribune du stade Charles-Auray est dessinée par Jean Perrottet et Jacques Kalisz, en collaboration avec l'ingénieur Miroslav Kostanjévac, rappelant l'importance cruciale des ingénieurs dans la conception des équipements sportifs pendant les Trente Glorieuses. Le stade est aujourd'hui composé de deux terrains de football, d'un terrain de handball, d'un terrain de basket-ball, d'un terrain de volley-ball, d'un city stade et d'un stade d'athlétisme.

Intérêt architectural

Cet ouvrage est un témoin de la mise au point d'une nouvelle solution industrialisée, avec la remarquable toiture métallique de 15 m de portée couvrant la tribune, que le duo Perrottet-Kalisz développe ensuite dans une série d'édifices métalliques notables conçus durant les années 1960-1970 (groupe scolaire Jean-Lolive à Pantin (1969-1972), école d'architecture de Nanterre (1972), centre nautique Marlène-Pératou d'Aubervilliers (1967-1972)). Il représente également un exemple de l'association entre création architecturale et processus industriel prônée par l'AUA afin de renouveler l'esthétique des bâtiments.



Vues du Stade de France - Saint-Denis (93)

Élément concerné	Stade
Date significative	1998
Adresse	Zone d'aménagement concerté Cornillon - Saint-Denis
Architectes	Michel Macary, Aymeric Zublena, Michel Régembal, Claude Costantini
Propriétaire	État
Gestionnaires	Consortium Bouygues, GTM-Entrepose, SGE

Présentation

En juillet 1992, la Fédération internationale de football association (FIFA) choisit la France pour accueillir la Coupe du monde de football 1998, première étape vers une candidature possible de la France aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2000 ou 2004. L'Hexagone, qui ne compte alors qu'un seul stade de plus de 50 000 places, le Vélodrome de Marseille, s'engage en contrepartie à construire un stade de 80 000 places assises et couvertes. Deux ans plus tard, un concours d'architecture est lancé. C'est le duo formé par Michel Macary et Americo Zublena, auquel vont s'associer Michel Régembal et Claude Constantini (agence CR Architecture) qui sera retenu. Le projet est implanté au sein de la ZAC du Cornillon Nord à Saint-Denis, sur un site de 17 hectares. Les terrains sont encadrés par les autoroutes A86 et A1, l'échangeur de la porte de Paris et le canal Saint-Denis. Une gare du RER B (La Plaine-Stade de France) est édiflée au sud du site par Jean-Marie Duthilleul et Étienne Tricaud. Le stade de France est construit sous le régime de la concession. La pose de la première pierre est effectuée le 6 septembre 1995, les travaux sont achevés en un temps record (le 30 novembre 1997) et le stade est inauguré le 28 janvier 1998 par le président Jacques-Chirac. Un parvis minéral aménagé en pente douce mène au stade. L'édifice se compose d'une succession d'anneaux : d'abord les trois tribunes, puis la simple ellipse de la toiture, dont l'anneau supérieur haubané est soutenu par 18 mâts fins (1,60 m de diamètre) culminant à 60 m et espacés de 45 m en périphérie. Il recouvre l'intégralité des tribunes et des abords. Les spectateurs sont répartis dans trois tribunes principales : une basse et amovible de 25 000 places, une intermédiaire de 30 000 et une haute de 25 000, offrant ainsi une protection au 80 000 spectateurs répartis dans les 45 km de gradins. L'ensemble s'élève à 42 m au-dessus de la pelouse, qui elle-même se situe à 11 m sous le niveau du sol naturel.

Intérêt architectural

L'équipement polyvalent du Stade de France a créé une nouvelle polarité au nord de Paris. L'installation du nouvel équipement a entraîné la requalification de toute cette partie de la Plaine-Saint-Denis. Le choix de cette implantation s'explique alors par l'objectif de contribuer à un renouveau urbain mais aussi économique, social et culturel de ce territoire. Le Stade de France a la particularité d'être un stade urbain monumental, dont la silhouette légère et flottante s'insère parfaitement dans son environnement. Le Stade de France et ses équipements connexes représentent la réussite de cette stratégie urbaine et contredit certains partis pris isolationnistes. Par sa taille, sa complexité (plus de 10 000 plans sont produits par MZRC, 50 collaborateurs et 10 000 hommes sur le terrain sont mobilisés), son défi technique (couverture suspendue à 42 m), sa rapidité d'exécution (33 mois de chantier) et son financement, le stade a bénéficié d'une réception immédiate favorable qui perdure encore aujourd'hui et en fait l'un des équipements français les plus emblématiques de la fin du 20^e siècle.

Il est toujours aujourd'hui le lieu d'événements culturels et sportifs marquants, à l'image des futurs Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 où il accueillera les épreuves d'athlétisme, de para athlétisme et de rugby à sept, ainsi que les cérémonies de clôture olympique et paralympique.



Vues du stade Jean-Bouin - Gagny (93)

Élément concerné	Tribune
Date significative	1976
Adresse	Rue Jean-Bouin - Gagny
Architecte	Henri Mathé
Propriétaire	Commune de Gagny

Présentation

Le stade est situé dans le quartier Jean-Bouin, qui comprend des grands ensembles et des lotissements pavillonnaires, à la jonction des cités Jean-Moulin et Jean-Bouin, pour lesquelles un vaste complexe sportif est aménagé à partir des années 1960 (piscine municipale, terrains de sports) et jusqu'à la construction de l'Aréna en 1986. La tribune est édifiée en 1976 par Henri Mathé, architecte municipal de Gagny et ancien collaborateur de Jacques Carlu, à la fin de sa carrière. Le Complexe sportif Jean-Bouin est composé de plusieurs terrains d'entraînements. Sur le stade d'honneur, on retrouve le stade d'athlétisme avec une piste de 8 couloirs, une aire de lancer de marteau et les installations pour toutes les disciplines de l'athlétisme. La tribune a été pensée pour les compétitions sportives, accueillant 2 200 spectateurs et disposant de mâts de 35 m permettant l'éclairage pour la retransmission télévisée.

Intérêt architectural

Inspirée du génie civil, la structure de la tribune est conçue en béton haute résistance, permettant d'accrocher les gradins aux portiques, la charpente en bois lamellé-collé et la mise en œuvre du tartan sur les pistes à huit couloirs, revêtement innovant, alors rare sur le territoire. L'effet graphique et plastique de l'ensemble est remarquable grâce aux lignes géométriques et au profil facetté des portiques et des brise-soleil répondant à la sous-face des tribunes. L'attention portée aux détails de second œuvre est marquante avec le traitement particulièrement soigné du béton rainuré, des jardinières cannelés préfabriqués et du lavage à l'acide du béton faisant ressortir les gravillons. L'ouvrage est alors salué par la presse spécialisée. Bien conservée et entretenue, la tribune n'a pas subi de modification majeure depuis son inauguration.

Le complexe sportif Jean-Bouin de Gagny, dont le stade fait partie avec le centre nautique et le gymnase multisport, est retenu pour être Centre de préparation aux Jeux de Paris 2024.



Vues du stade nautique de Drancy - Drancy (93)

Élément concerné	Piscine
Date significative	1968
Adresse	37, boulevard Paul-Vaillant-Couturier - Drancy
Architectes	Charles Bouillard, Roger-Louis Marcoz, Stéphane du Château
Propriétaire	Commune de Drancy

Présentation

Alors que la municipalité de Drancy mène une politique volontariste en matière d'équipements sportifs à partir des années 1950, dans un contexte d'urbanisation massive de la ville avec la construction des grands ensembles (en particulier la cité Paul-Vaillant-Couturier et les tours Salvador-Allende et Pablo-Neruda), la construction de la piscine est précurseur de l'opération « 1 000 piscines », constituant le prototype d'un modèle agréé par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. Modèle largement publié dans les revues spécialisées et destiné à se propager sur l'ensemble du territoire, il devient le symbole exemplaire d'un équipement populaire et d'une réalisation de haute technicité. Le Stade nautique de Drancy est une piscine construite sous une coupole, qui se compose d'un bassin sportif de 25 m, de deux petits bassins, d'une fosse à plongeurs et d'un solarium extérieur.

Intérêt architectural

L'innovation et l'audace technique dont ont fait preuve Charles Bouillard, Roger-Louis Marcoz et Stéphane du Château sur la structure s'inscrit dans la lignée des piscines expérimentales de la fin des années 1960, fruit de la collaboration entre architectes et ingénieurs. La légèreté de sa coupole de 47 m de diamètre, dont la charpente préfabriquée en tubes d'acier est réalisée selon le système tri-directionnel conçu par Stéphane du Château, est particulièrement remarquable. Elle repose sur un ensemble de poteaux tubulaires en V, disposés en oblique et qui matérialise une base quasi transparente. La campagne de réhabilitation prévue à l'horizon 2026 respecte pleinement sa conservation et la mise en valeur de ses caractéristiques architecturales



Gymnase Clemenceau - Bry-sur-Marne (94)

VAL-DE- MARNE (94)





Vues du gymnase Clemenceau - Bry-sur-Marne (94)

Éléments concernés	Gymnase et décor céramique d'André Plisson
Date significative	1972
Adresse	11 bis, avenue Georges-Clemenceau - Bry-sur-Marne
Architecte	Odile Fernandez-Héraud
Propriétaire	Commune de Bry-sur-Marne

Présentation

La conception de l'édifice s'inscrit dans un contexte de construction massive d'équipements sportifs pendant les Trente Glorieuses. Le projet original de la municipalité de Bry-sur-Marne à destination de ses administrés va à rebours des solutions standardisées proposées par l'État, notamment après la troisième loi-programme de 1971 et la mise en place de l'opération des COSEC (complexes sportifs évolutifs couverts). L'œuvre est créée par l'architecte municipale, Odile Fernandez-Héraud, également auteure du gymnase Félix-Faure et de l'école Jules-Ferry de Bry-sur-Marne. Cet équipement urbain est structurant pour la commune de Bry-sur-Marne, faisant l'objet d'un attachement particulier des habitants du quartier. Le gymnase se compose de deux salles et d'un plateau extérieur. L'intervention du peintre André Plisson sur le pignon achève l'édifice avec la réalisation de plusieurs panneaux de mosaïque sur le thème du sport.

Intérêt architectural

La silhouette élégante de la structure en béton est rythmée par de fins portiques verticaux en façade et ceinturée par un bandeau horizontal formé par le balcon qui permet d'accéder à l'étage mais également de couvrir la circulation au rez-de-chaussée. La qualité du dessin des menuiseries est remarquable, réalisé à la manière de claustras dont les baies inondent le gymnase de lumière naturelle. Le développement de cette grande façade vitrée évoque celui des vitraux des églises de la même époque, mais il en est un exemple rarissime au sein d'un équipement sportif.



Vues du Palais omnisport de Thiais - Thiais (94)

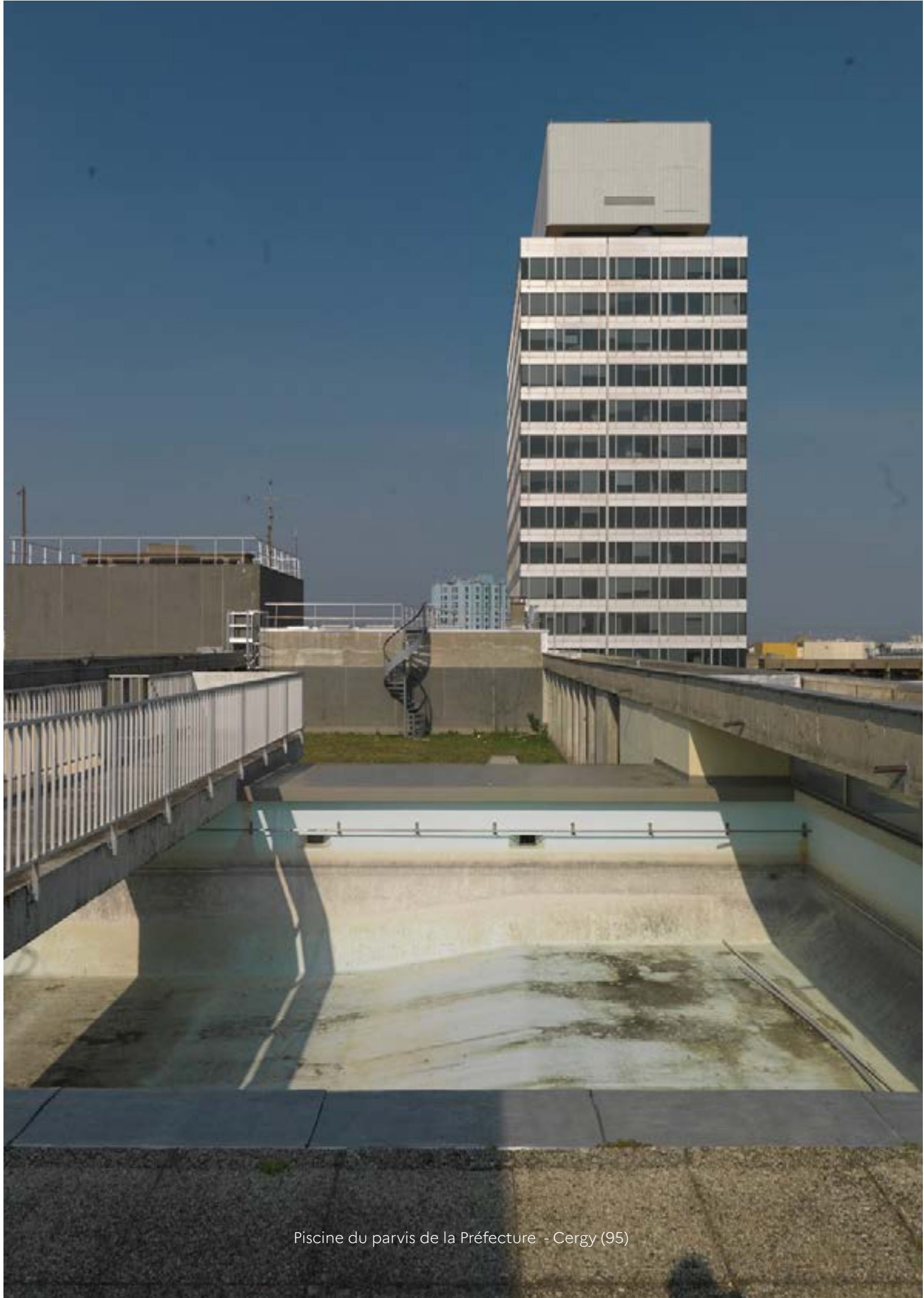
Élément concerné	Complexe sportif
Date significative	1994
Adresse	Place Vincent-Van-Gogh - Thiais
Architecte	Berdje Agopyan
Propriétaire	Commune de Thiais

Présentation

L'édifice est construit afin de répondre à la demande croissante d'équipements sportifs à Thiais, destiné aux nombreux clubs mais également aux scolaires, en particulier la section de gymnastique rythmique et sportive (GRS) du collège Albert-Camus. Le projet est polyvalent et d'une ampleur remarquable avec 14 000 m² de superficie, ce qui en fait le deuxième équipement le plus vaste d'Île-de-France après le palais omnisports de Paris-Bercy lors de son inauguration. Il comporte des salles adaptées à chaque pratique : dojo, arts martiaux, tennis de table, GRS, danse, boxe, musculation et salle omnisports de 2 600 m² comptant 4 000 places, des salles de réunion et un club house. Ce projet est l'œuvre de Berdje Agopyan, architecte renommé dans le domaine du sport, ayant participé à la conception du Parc des Princes avec Roger Taillibert et auteur du stade de la Beaujoire à Nantes. Le bâtiment a fait l'objet d'articles dans la presse spécialisée dès son ouverture, faisant dire au Premier Ministre de l'époque, M. Édouard Balladur, lors de son inauguration : « Une telle réalisation ne peut que pousser à la performance ! ».

Intérêt architectural

Cette réalisation est une démonstration technique audacieuse par la mise en œuvre de charpentes en bois lamellé-collé, en particulier la salle centrale avec son dôme surbaissé revêtu de plaques d'aluminium et couvert de cuivre, et la charpente en nid d'abeilles d'une portée de 110 m aux assemblages par inserts invisibles. Une grande importance est accordée à la lumière grâce aux failles lumineuses de la coupole centrale, la vaste verrière de l'espace d'accueil et les larges baies losangiques des salles périphériques. La multiplicité des matériaux et techniques employés sont également des témoins de l'innovation architecturale manifeste, avec la charpente en bois lamellé-collé et la charpente métallique apparentes, ainsi que le revêtement en plaques d'aluminium et en tôle, la couverture en cuivre, le béton rainuré et bouchardé, etc. Le soin apporté au second œuvre et aux détails est également remarquable pour les escaliers suspendus en béton rainuré, les lignes épurées et courbes des charpentes, les anneaux olympiques sur les portes d'entrée, et le profil des garde-corps des gradins. L'esthétique graphique, colorée et fragmentée de l'édifice n'est pas en reste, notamment à l'extérieur grâce à la multiplication des volumes, la suppression des angles droits, l'aspect surbaissé du bâtiment central aux lignes inclinées et courbes, la répétition des losanges des baies, etc.

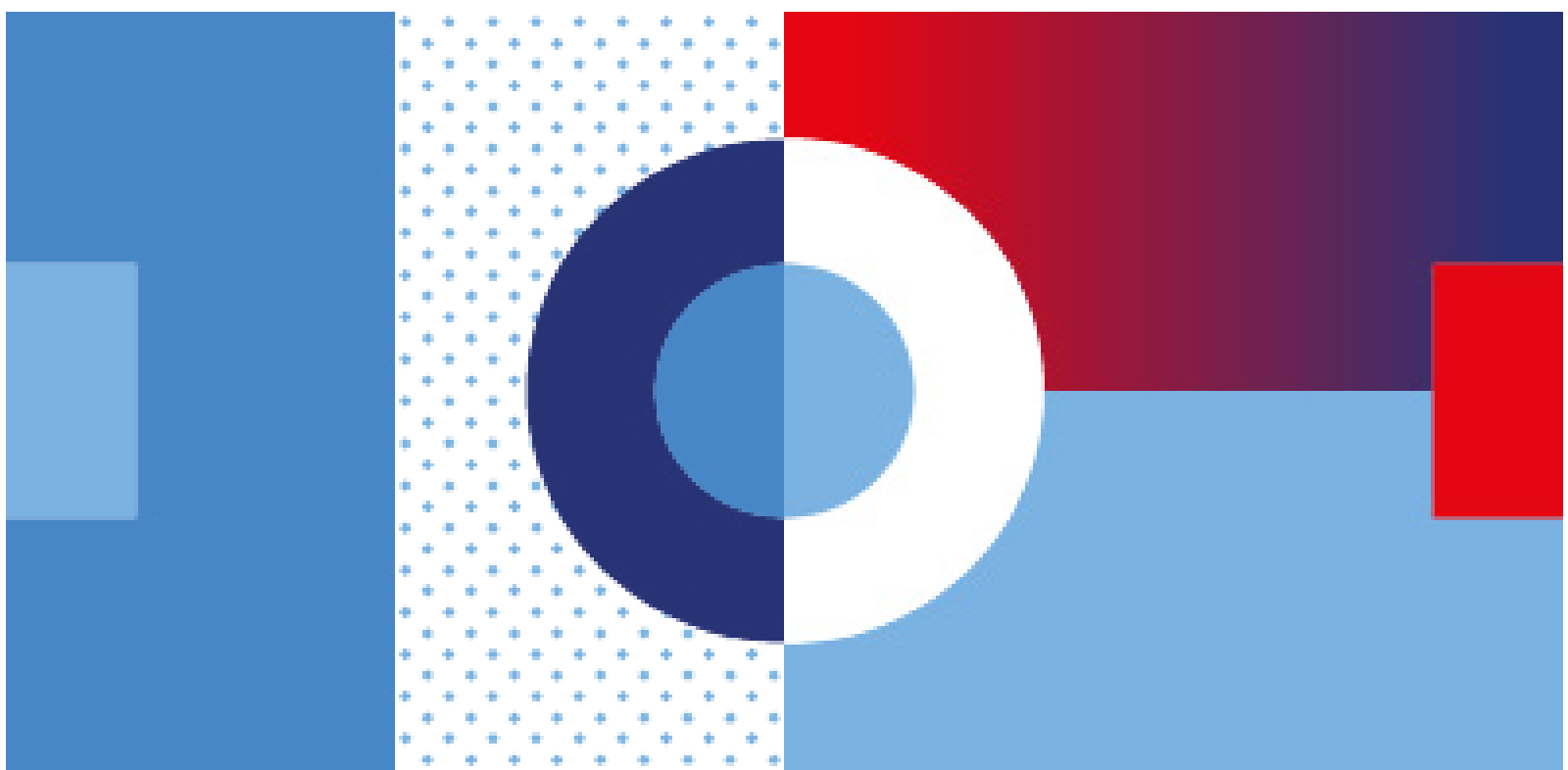


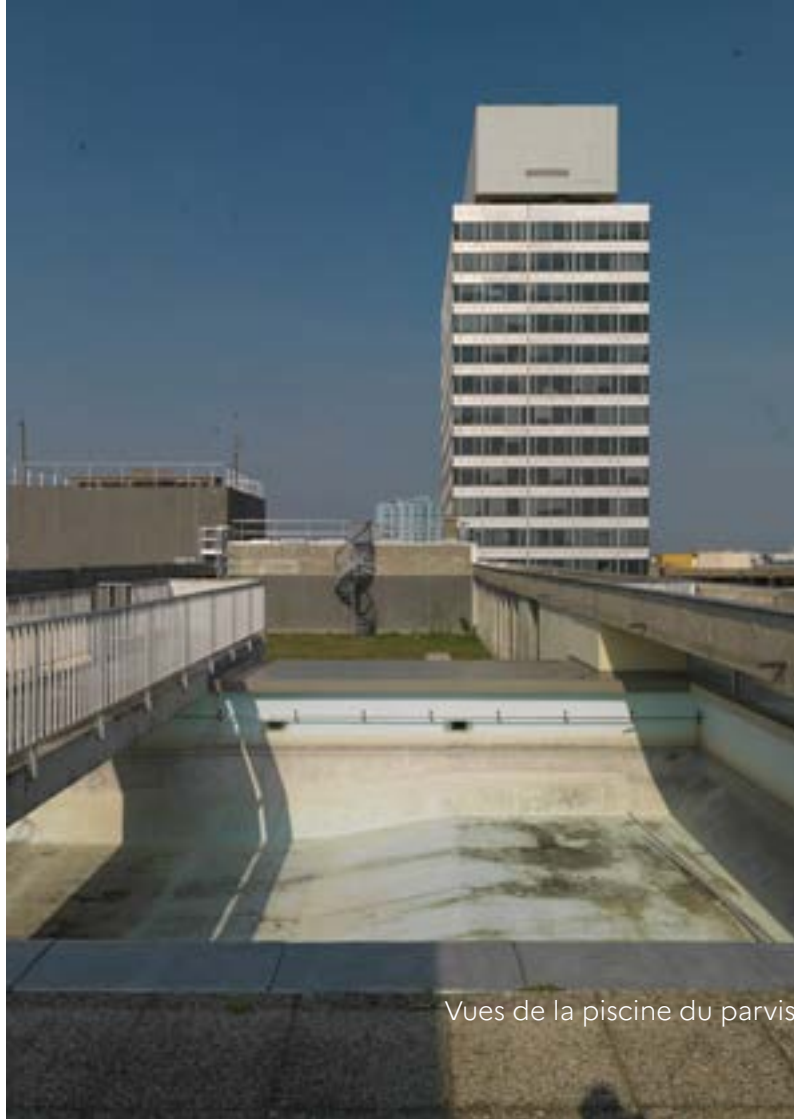
Piscine du parvis de la Préfecture - Cergy (95)



VAL-D'OISE

(95)





Vues de la piscine du parvis de la Préfecture - Cergy (95)

Éléments concernés	Centre nautique et piscine
Date significative	1976
Adresse	Parvis de la Préfecture du Val-d'Oise - Cergy
Architecte	Jean Dubuisson
Propriétaire	Cergy-Pontoise Agglomération

Présentation

Ce programme mixte associe équipement public (une piscine) avec un immeuble d'habitation, celui-ci dissocié et au-dessus du premier. Exemple de l'essor de la polyvalence, ce programme est aussi intégré à un ensemble comprenant, en outre et à l'origine, une patinoire et un immeuble de bureaux, des parkings et un hall d'information sur la ville nouvelle. Il s'agit du deuxième bâtiment mis en chantier par l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle au centre de Cergy après la Préfecture, à la suite d'une commande directe passée par l'État en 1969 à son architecte. Cet ensemble est réalisé par Jean Dubuisson, figure majeure de l'architecture française de tendance moderniste reconnue pendant les années 1960. Le socle de la piscine, largement vitré côté parc, est surplombé par une mezzanine publique qui, côté parvis, se retourne deux fois à 90° afin de rallier en belvédère le centre culturel et ancien hôtel de ville. De ce geste naissent véritablement le parvis et l'antichambre urbaine de l'édifice public majeur de Cergy conçu par Henry Bernard – la préfecture achevée en 1969. La piscine du Parvis, située à côté de la préfecture à Cergy, possède 4 bassins : un bassin sportif extérieur de 50 m avec 8 couloirs et un solarium, en intérieur, un bassin sportif de 25 m avec 6 couloirs et plongeoir, deux bassins ludiques et un toboggan.

Intérêt architectural

Ce programme mixte contribue à la création du nouveau centre de Cergy-Pontoise. Avec la préfecture et les bâtiments bordant la première dalle construite de la ville nouvelle, il en forme le nœud principal. L'ensemble constitue une partition moderniste savante qui réalise notamment la transition urbaine entre les niveaux du parvis sur dalle nord-est et du parc planté sud-ouest, tout en ménageant leurs accès soignés. Le parti pris architectural illustre la volonté des aménageurs de la ville nouvelle de lier étroitement les fonctions d'équipement de loisir et de culture aux logements et, au-delà, aux commerces. L'élégance du dessin des élévations de la barre de logement est renforcée par sa position architecturale, comme « en lévitation », au-dessus de refends porteurs à porte-à-faux.



Piscine de Marville - Saint-Denis (93)

Crédits images

Couverture - Plaque du label «Architecture contemporaine remarquable» © DRAC Île-de-France
Couverture - Halle Joseph-Maigrot © DRAC Île-de-France / Marianne Mercier
Couverture - Stade Gabriel-Menut © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
Couverture - Stade de France © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.1 - Gymnase Clemenceau © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.3 - Complexe de l'Île-du-Pont © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.6 - Stade la Couldre © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.7 - Piscine de la Faisanderie © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.8 - Centre aquatique des Ulis © DRAC Île-de-France / Jérôme BOHL
P.10 - Patinoire François-Le-Comte © Région Île-de-France / Philippe Ayrault
P.11 - Dôme de Paris © DRAC Île-de-France / Marianne Mercier
P.13 - Dôme de Paris © DRAC Île-de-France / Marianne Mercier
P.14 - Halle Joseph-Maigrot © DRAC Île-de-France / Marianne Mercier
P.17 - Piscine de la Faisanderie © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.19 - Piscine de la Faisanderie © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.21 - Stade Montbauron © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.23 - Stade de la Couldre © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.25 - Stade Montbauron © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.27 - Stade nautique d'Orsay © Région Île-de-France / Stéphane Asseline
P.29 - Stade aquatique des Ulis © DRAC Île-de-France / Jérôme BOHL
P.31 - Patinoire François-Le-Comte © Région Île-de-France / Philippe Ayrault
P.33 - Stade Gabriel-Menut © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.35 - Stade nautique d'Orsay © Région Île-de-France / Stéphane Asseline
P.37 - Gymnase Henri-Wallon © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.39 - Gymnase Henri-Wallon © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.41 - Complexe de l'Île-du-Pont © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.43 - Gymnase Léo-Lagrande © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.45 - Centre nautique Marlène-Peratou © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.47 - Gymnase de l'ESIEE - © DRAC Île-de-France / Mariane Mercier
P.49 - Gymnase Léo-Lagrande © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.51 - Gymnase Hasenfratz © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.53 - Piscine de Marville © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.55 - Salle omnisports Marcel-Cerdan © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.57 - Stade Charles-Auray © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.59 - Stade de France © DRAC Île-de-France / Marianne Mercier
P.61 - Stade Jean-Bouin © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.63 - Stade nautique de Drancy © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.65 - Gymnase Clemenceau © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.67 - Gymnase Clemenceau © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.69 - Palais omnisport de Thiais © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine
P.71 - Piscine du parvis de la Préfecture © Région Île-de-France / Laurent Kruszyk
P.73 - Piscine du parvis de la Préfecture © Région Île-de-France / Laurent Kruszyk
P.75 - Piscine de Marville © DRAC Île-de-France / La Manufacture du Patrimoine





la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France est un service du ministère de la Culture placé sous l'autorité du préfet de région.

La DRAC est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans les champs du spectacle vivant et des arts visuels, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France.



CONTACTS PRESSE

DRAC Île-de-France

Service communication
presse-dracidf@culture.gouv.fr
06 99 29 89 54

47, rue le Peletier 75009 PARIS

www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Ile-de-France